

ville de pully

Municipalité

Préavis N° 17 - 2010 au Conseil communal

Budget année 2011

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. J. F. Thoney, syndic

Pully, le 27 octobre 2010

Table des matières

1. Objet du préavis	3
2. Analyses	4
2.1. Analyse des charges	4
2.1.1. Charges maîtrisables	4
2.1.1.1. Autorité et personnel	5
2.1.1.2. Biens, services et marchandises	7
2.1.1.3. Aides et subventions	10
2.1.2. Charges non maîtrisables	10
2.1.2.1. Intérêts passifs	12
2.1.2.2. Amortissements	14
2.1.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités	14
2.1.3. Nouveau système péréquatif	15
2.1.3.1. Financement de la facture sociale	15
2.1.3.2. Fonctionnement de la péréquation directe horizontale	23
2.1.3.3. Charges péréquatives - Récapitulatif	25
2.1.4. Transports publics	27
2.1.5. Reports de charges cantonales - Conclusions	28
2.1.6. Charges internes	28
2.1.6.1. Imputations internes (charges)	28
2.1.6.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux	29
2.1.7. Analyse des charges - Récapitulation	31
2.2. Analyse des revenus	32
2.2.1. Revenus fiscaux	32
2.2.1.1. Impôt sur le revenu	36
2.2.1.2. Impôt sur la fortune	37
2.2.1.3. Impôt spécial sur les étrangers	37
2.2.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés	38
2.2.1.5. Impôt sur le capital des sociétés	39
2.2.1.6. Impôts sur les droits de mutation	39
2.2.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers	39
2.2.1.8. Recettes fiscales - Conclusion	39
2.2.2. Revenus non fiscaux	40
2.2.3. Revenus internes	42
2.2.4. Analyse des revenus - Récapitulation	44
2.2.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation	46
3. Conclusions	47

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

A l'instar du budget de l'année 2010, la Municipalité, en lieu et place d'un commentaire succinct du budget, a souhaité donner, par le biais du présent préavis, un éclairage précis de la démarche entreprise, depuis près de six ans, en vue de mieux contenir les dépenses du ménage communal et de restructurer les services administratifs.

Les exercices 2006, 2007, 2008 et 2009 se sont bouclés avec des excédents de revenus. Ce retour aux bénéfices a été rendu possible grâce aux mesures prises par la Municipalité afin d'assainir les finances communales, à des revenus exceptionnels, à une baisse de notre participation au financement des charges péréquatives et à une excellente conjoncture qui se concrétise par d'importantes rentrées fiscales.

Malgré un tassement du niveau des recettes fiscales, l'année 2010 s'annonce également sous des auspices favorables. En effet, le décompte final de la péréquation 2009, le niveau des recettes fiscales malgré tout supérieur à ce qui a été prévu dans le cadre de l'établissement du budget 2010 ainsi qu'une bonne maîtrise des charges communales, contribueront à ce que selon toute vraisemblance, le résultat de l'exercice 2010 soit équilibré.

Le budget de l'année 2011 est très largement influencé par l'entrée en vigueur, dès le 1^{er} janvier 2011, du nouveau système de péréquation intercommunal. Ce dernier aura pour effet une bascule de 6 points d'impôts en faveur du Canton. Ainsi, le taux d'imposition de notre Commune, dans le cadre de l'élaboration du budget 2011, sera de 63.0 au lieu de 69.0. De plus, ce nouveau système péréquatif aura des conséquences non négligeables sur le niveau des charges et des revenus de notre Commune.

Malgré la diminution de la masse fiscale due à la bascule de six points d'impôts, le budget 2011 qui vous est soumis, présente un résultat équilibré.

Pour la première fois, conformément à l'article 9 de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (CISTEP), le budget de la CISTEP doit être adopté par la majorité des Conseils communaux des communes membres. Ce dernier vous est présenté en annexe et fait l'objet d'une conclusion séparée. Les montants indiqués dans ce document concernent l'ensemble des communes membres. La participation de Pully s'élèvera à CHF 70'200.00 pour l'année 2011 (compte 460.3526).

2. Analyses

Le budget communal est établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

La comparaison avec le budget communal 2010 est établie sur la base du budget voté par le Conseil communal (sans les demandes de crédits supplémentaires).

Tableau comparatif des charges et des revenus entre le budget 2011, le budget 2010 voté par le Conseil communal, les comptes 2009 et les comptes 2008 (en CHF) :

	Budget 2011	Budget 2010	Comptes 2009	Comptes 2008
Total des charges	135'233'400.00	129'237'925.00	135'556'665.97	138'360'986.96
Total des revenus	135'624'900.00	129'286'894.00	141'629'212.05	138'360'986.96
Résultats (- = Bénéfice)	-391'500.00	-48'969.00	-6'072'546.08	0.00

2.1. Analyse des charges

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en 3 catégories :

- Les charges maîtrisables ;
- Les charges non maîtrisables ;
- Les charges internes.

2.1.1. Charges maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux autorités et au personnel ;
- Charges relatives aux biens, services et marchandises ;
- Charges relatives aux aides et subventions octroyées.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2011 et le budget 2010 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2011	Budget 2010	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	31'341'100.00	29'883'700.00	1'457'400.00	4.9%
Biens, services et marchandises	22'460'300.00	20'814'300.00	1'646'000.00	7.9%
Aides et subventions	5'860'700.00	5'654'900.00	205'800.00	3.6%
Total des charges maîtrisables	59'662'100.00	56'352'900.00	3'309'200.00	5.9%

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2011 et les comptes de l'année 2009 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2011	Comptes 2009	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	31'341'100.00	28'434'763.41	2'906'336.59	10.2%
Biens, services et marchandises	22'460'300.00	18'163'993.50	4'296'306.50	23.7%
Aides et subventions	5'860'700.00	4'366'593.74	1'494'106.26	34.2%
Total des charges maîtrisables	59'662'100.00	50'965'350.65	8'696'749.35	17.1%

En analysant les données figurant dans les deux tableaux ci-dessus, nous remarquons que les charges relatives aux autorités et au personnel progressent de 4.9% par rapport au budget 2010 et de 10.2% par rapport aux comptes 2009.

2.1.1.1. Autorité et personnel

Le budget 2011 présente une augmentation de 7.05 postes, ce qui, par rapport au budget 2010 se traduit par une augmentation de la masse salariale fixe de CHF 917'000.00. Ce chiffre peut paraître important mais il est à noter que quatre des nouveaux postes demandés dans ce budget ont été votés lors de l'adoption du préavis N° 5-2010 pour le démarrage du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM). Les trois autres postes sont répartis entre la police des constructions, le réseau d'assainissement et la communication (site internet). De plus, les augmentations de pourcentage dans certains services sont compensées par des diminutions dans d'autres.

Lors des années d'austérité, Pully a fait de grands efforts pour diminuer sa masse salariale et ses effectifs. Néanmoins, l'arrivée de nouveaux projets nécessite de réallouer des forces

dans certains services afin d'y faire face. Certaines réorganisations, telle la mise en place de l'Association de Police, demandent aussi des efforts supplémentaires au Service du personnel. Par contre, nous avons aussi pu faire des économies en personnel à l'Office de la population où nous ne traitons plus les passeports. Néanmoins, même avec une augmentation de 13 postes entre les années 2009 et 2011, l'administration pulliérane reste dans des normes tout à fait acceptables par rapport aux communes de taille et de structure semblables. En témoigne le tableau comparatif établi ci-dessous (chiffres communiqués par les responsables RH des communes concernées).

Ville	Nombre d'habitants	EPT	Commentaires
Pully	17'079	217	Avec police, avec SI, sans garderie
Montreux	24'732	317	Sans police, sans SI, sans garderie
Vevey	17'977	365	Sans police, sans SI, avec garderies
Morges	14'391	264	Avec police, avec SI, avec garderies

Le budget prend en compte également une augmentation au niveau des auxiliaires. En effet, nous avons encore accru la proportion de ce type de personnel afin de continuer à gagner en souplesse et ne pas pérenniser inutilement des postes. Ainsi, à titre d'exemple, nous avons deux demandes de l'Assurances invalidité (AI) en cours et allons recourir à des contrats de durée déterminée pour remplacer les collaborateurs concernés en attendant la finalité de ces procédures. Le succès de nos réfectoires nous a également contraint à engager deux collaboratrices supplémentaires, à temps partiel, chargées de s'occuper des enfants à midi. Les normes de sécurité nous obligent aussi parfois à des engagements ; ainsi, à la piscine couverte, la loi nous pousse à renforcer la surveillance des bassins. Nous avons donc privilégié la solution d'un auxiliaire durant une année afin de pouvoir tester la nouvelle organisation avant de confirmer le poste si nécessaire.

Nous continuons à former des apprentis, des stagiaires et des étudiants de maturité professionnelle commerciale (ci-après MPC) et avons légèrement augmenté l'offre de places, principalement pour les apprentis de commerce et les MPC. Nous accueillons également régulièrement des étudiants ayant terminé leur bachelor afin de leur permettre une première expérience dans le monde professionnel ; cette année, nous prendrons également à nouveau un stagiaire informatique issu de l'Ecole Technique et des Métiers de Lausanne (ETML). Enfin, depuis le milieu de l'année 2010, nous avons commencé à prendre des civilistes (personnes astreintes au service civil) dans notre Direction de l'urbanisme, une solution avantageuse qui nous permet d'avoir des gens formés dans leur domaine à un coût très bas durant quatre à six mois. La Municipalité a donné au Service du personnel la mission d'encourager par tous les moyens la formation des jeunes et soutient, par exemple,

un jeune du programme cantonal FORJAD (jeune adulte en difficulté). Nous sommes également très sollicités par les programmes de réinsertion de type AI, de l'intégration et de la formation professionnelle (Orif), ou encore de l'Intégration Pour Tous (IPT) qui comptent évidemment sur les collectivités publiques pour mener à bien leur mission.

Nous augmentons aussi le budget formation car les collaborateurs considèrent désormais la formation continue comme faisant partie de leurs conditions de travail. De plus, les procédures et les techniques deviennent de plus en plus complexes et il est nécessaire pour chacun de rester en phase avec les dernières nouveautés de sa profession. Avec un budget de CHF 350.00 par personne, nous n'arrivons de loin pas à nous aligner sur nos voisins, le Canton et la Ville de Lausanne, qui offrent systématiquement trois jours de formation par année à leur personnel. De plus, notre budget est sollicité par de nombreuses formations obligatoires, notamment à la Police. Il était donc nécessaire de réallouer une somme supplémentaire afin de répondre aux demandes justifiées.

Nous pouvons noter que la masse salariale est revenue au niveau qu'elle avait avant les mesures d'austérité débutées en 2004. La Ville de Pully arrive à une étape importante de son développement et il est indispensable à présent de lui donner les ressources humaines nécessaires pour accomplir les projets qu'elle entend mener à bien.

2.1.1.2. Biens, services et marchandises

Nous remarquons que les achats de biens, services et marchandises sont en nette progression par rapport aux comptes 2009 (+23.7%) et par rapport au budget de l'année 2010 (+7.9%).

La progression de CHF 1'646'000.00 par rapport au budget 2010 provient des postes suivants :

	<u>Montants (en CHF)</u>	
a) Achat mobilier, machines bureau	CHF	216'200.00
b) Achat machines, matériel exploit.	CHF	323'700.00
c) Entretien des bâtiments	CHF	612'800.00
d) Frais d'honoraires et frais expertises	CHF	162'500.00
e) Impôts et taxes	CHF	231'000.00
f) Divers	CHF	99'800.00
Total	CHF	1'646'000.00

a) Achat de mobilier et de machines de bureau

C'est la somme totale de CHF 527'600.00 qui a été prévue dans le budget 2011, soit une augmentation de CHF 216'200.00 par rapport au budget 2010. Cette progression provient pour l'essentiel de l'informatique. En effet, cela concerne notamment l'acquisition de nouveau matériel informatique (acquisition de nouveaux PC, de serveurs ESX et de SAN Switch pour la liaison des sites de la Damataire et du Service informatique) ainsi que le

renouvellement du matériel informatique (écrans, PC portables, serveurs ESX, serveur VirtualCenter et de SAN Switch).

Il est à noter que les sommes prévues dans le cadre du renouvellement informatique feront l'objet d'un prélèvement sur le fonds de renouvellement informatique. Par conséquent, ceci n'aura aucune conséquence sur le résultat de notre Commune.

b) Achats de machines et matériel d'exploitation

C'est la somme totale de CHF 1'018'900.00 qui a été prévue dans le budget 2011, soit une progression de CHF 323'700.00 par rapport au budget 2010. Cette hausse s'explique en grande partie de la manière suivante :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Matériel pour Maison pulliérane (vaisselle, équip. cuisine, ...)	CHF	20'700.00
Matériel pour STPA (steamer pour l'armée + lave vaisselle)	CHF	25'000.00
Poubelles à papier en ixox (110 litres) pour la voirie	CHF	50'000.00
Matériel pour espaces verts (taille-haie, nettoyeur pression, ...)	CHF	63'200.00
Matériel Collège Loth (sèche-linge et électro-ménagers)	CHF	29'800.00
Equipement des 4 aspirants de Police	CHF	56'200.00
Machine à contrôler les vannes (réseau d'eau)	CHF	18'000.00
Augmentation achats compteurs électriques	CHF	18'400.00
Matériel réseau électrique (treuil + tableaux GIFAS, ...)	CHF	47'000.00
Diminution des achats de divers matériel	CHF	-4'600.00
Total augmentation achats machines + mat. d'exploitation	CHF	323'700.00

c) Entretien des bâtiments communaux

C'est la somme totale de CHF 2'627'400.00 qui a été prévue dans le budget 2011, soit une progression de CHF 612'800.00 par rapport au budget 2010. Cette hausse s'explique en grande partie par des travaux devant être impérativement effectués suite à des mises en conformité et à des reports les années précédentes :

<u>Description</u>	<u>Bâtiment</u>		<u>Montants</u>
Remplacement système amarrage	Port de plaisance	CHF	97'000.00
Réfection façade, appartement, ...	Maison pulliérane	CHF	35'400.00
Réfection ventilation + syst. cmde	Maison pulliérane	CHF	30'000.00
Revêtement bitumeux + mur sout.	Stand de Volson	CHF	44'000.00
Mise conformité chauffage + fosse	Chalet du Bois-du-Moulin	CHF	55'000.00
Mise conformité escaliers secours	Home des Mosses	CHF	30'000.00
Réfection totale	WC publics du Prieuré	CHF	35'000.00
Nettoyage + réfection peinture	Locaux de la Clergère	CHF	25'000.00
Mise conformité chauffage, ...	Refuge des 4 vents	CHF	45'000.00
Remplacement 4 verres velux	Ramuz 73A	CHF	18'000.00
Mise conformité syst. évacuation	Divers collèges	CHF	20'000.00
Mise conformité citerne mazout	Collège de Chantemerle	CHF	31'000.00
Mise conformité espace jeux, ...	Collège de Fontanettaz	CHF	37'500.00
Barres séc., serrurerie, portes, ...	Collège des Alpes	CHF	83'800.00
Divers travaux	Divers bâtiments	CHF	26'100.00
Total augmentation travaux			CHF 612'800.00

Tous les travaux relatifs à l'entretien des bâtiments communaux ont fait l'objet d'une analyse quand à leur opportunité ainsi qu'à leur urgence.

d) Frais d'honoraires et frais d'expertises

C'est la somme totale de CHF 1'482'600.00 qui a été prévue dans le budget 2011, soit une hausse de CHF 162'500.00 par rapport au budget 2010.

Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Mise en place accompagnement de projets informatiques	CHF	50'000.00
Orthophoto et vol laser avec Ville de Lausanne	CHF	45'000.00
Syndicat foncier des Monts-de-Pully - Participation propriétaires	CHF	25'000.00
Sous-traitance partielle saisie réseau électrique à REC	CHF	50'000.00
Diminution de divers mandats	CHF	-7'500.00
Total	CHF	162'500.00

e) Impôts et taxes

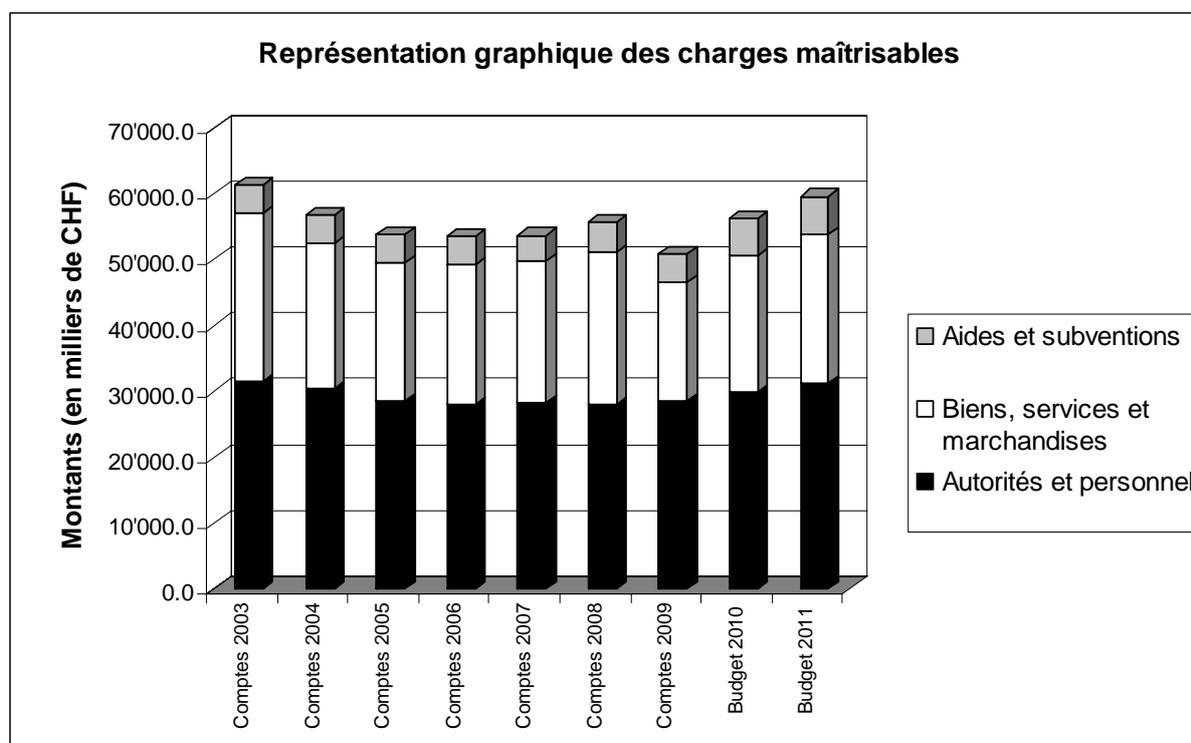
C'est la somme totale de CHF 238'500.00 qui a été prévue dans le budget 2011, soit une augmentation de CHF 231'000.00 par rapport au budget 2010. Cette progression importante s'explique par la mise en place du nouveau règlement sur l'évacuation des eaux usées. En effet, la Commune devra s'acquitter de la taxe des eaux claires sur son réseau routier. Il

est à noter que cette augmentation sera totalement compensée par des revenus supplémentaires.

2.1.1.3. Aides et subventions

Les aides et subventions sont, quant à elles, en progression par rapport au budget 2010 (+3.6%) et aux comptes de l'année 2009 (+34.2%). Cette importante progression provient, pour l'essentiel, d'une part de l'augmentation des places d'accueil pour la petite enfance, ce qui a pour conséquence d'augmenter la subvention communale à la Fondation pour l'enfance et la jeunesse, et d'autre part, de la hausse du coût par habitant relatif au maintien à domicile (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile - AVASAD), qui est passé de CHF 92.00 à CHF 99.45 par habitant.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



2.1.2. Charges non maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle.

Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- Charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- Charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

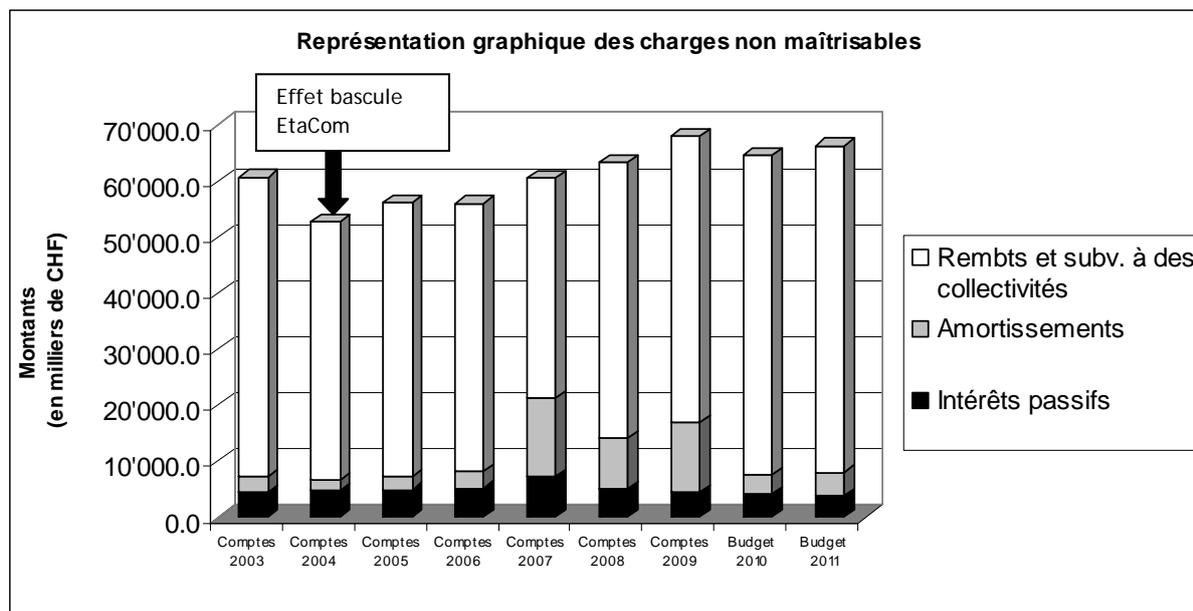
Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2011 et le budget 2010 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2011	Budget 2010	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	3'805'000.00	4'057'500.00	-252'500.00	-6.2%
Amortissements	4'248'900.00	3'494'700.00	754'200.00	21.6%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	58'283'430.00	56'961'325.00	1'322'105.00	2.3%
Total des charges non maîtrisables	66'337'330.00	64'513'525.00	1'823'805.00	2.8%

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2011 et les comptes 2009 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2011	Comptes 2009	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	3'805'000.00	4'515'667.24	-710'667.24	-15.7%
Amortissements	4'248'900.00	12'465'740.62	-8'216'840.62	-65.9%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	58'283'430.00	50'999'334.68	7'284'095.32	14.3%
Total des charges non maîtrisables	66'337'330.00	67'980'742.54	-1'643'412.54	-2.4%

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :



2.1.2.1. Intérêts passifs

Pour l'exercice 2011, la dette communale devrait évoluer de la manière suivante :

Libellé	Montants (en milliers de CHF)
Total des revenus prévus dans le budget 2011	- 135'233.4
Total des charges prévues dans le budget 2011	+ 135'624.9
Bénéfice prévu dans le budget 2011	+ 391.5
<i>Éléments non monétaires :</i>	
Imputations internes (charges) prévues dans le budget 2011	8'404.6
Imputations internes (revenus) prévues dans le budget 2011	-8'404.6
Amortissements comptables prévus dans le budget 2011 (minimum légal)	4'248.9
Attributions fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2011	829.4
Prélèvements fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2011	-2'570.2
Cash-flow (capacité d'autofinancement) prévu dans le budget 2011	2'899.6
Investissements prévus pour l'année 2011 (selon PI 2009-2013) (1)	-12'778.6
Besoin en capitaux étrangers (augmentation de l'endettement)	-9'879.0
Liquidités prévisibles au 1 ^{er} janvier 2011	20'000.0
Diminution probable de la dette durant l'exercice 2011	10'121.0
Dette probable au 31 décembre 2011	-100'000.0

(1) Prise en compte du plan des investissements des années 2009 à 2013 car le plan des investissements pour les années 2010 à 2014 n'était pas encore finalisé au moment de la rédaction du présent préavis.

Ainsi, au 31 décembre 2011, la dette communale devrait se situer aux alentours de CHF 100.0 mios et ce, grâce aux liquidités accumulées ces dernières années.

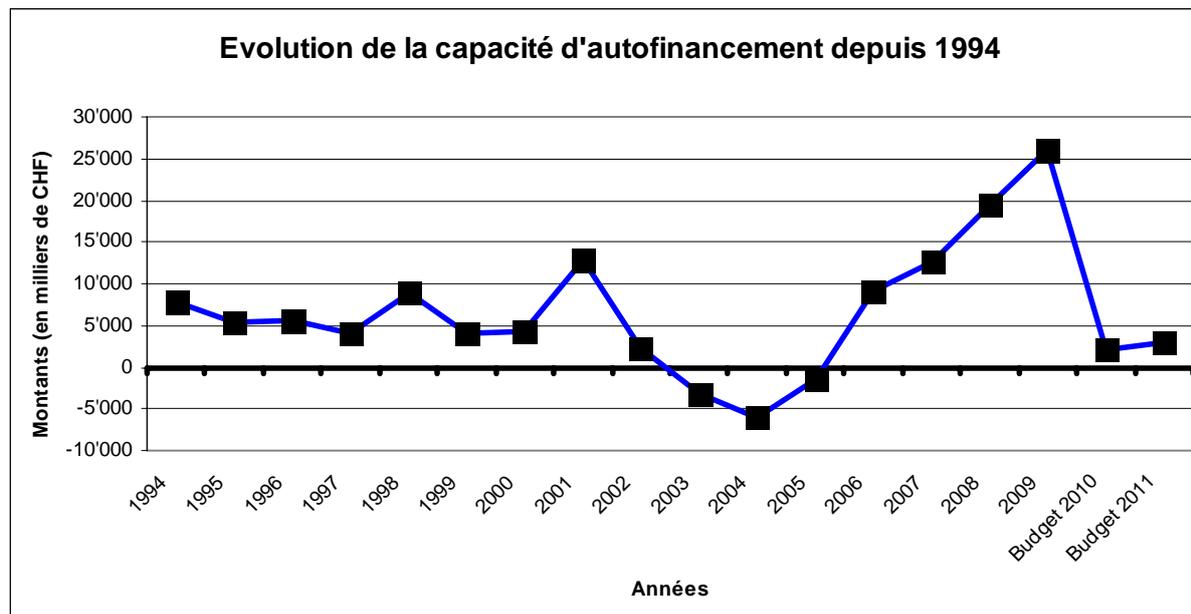
Les intérêts relatifs au budget 2010 sont inférieurs d'un peu moins de CHF 252'500.00 que ceux qui ont été prévus dans le cadre de l'élaboration du budget 2010. Il est intéressant de constater que, grâce aux excellents résultats réalisés depuis l'année 2006, notre Commune a été et sera en mesure de rembourser la dette à la hauteur de CHF 41.4 mios, ce qui aura pour principale conséquence, une baisse des intérêts passifs d'environ CHF 1.3 mio, soit l'équivalent d'un point d'impôts.

Echéancier des emprunts contractés :

Années	Montants échus (en CHF)	Taux d'intérêt moyen (en %)
2011	13'000'000.00	2.7%
2012	27'000'000.00	4.1%
2013	14'000'000.00	3.1%
2014	18'000'000.00	2.8%
2015	15'000'000.00	3.1%
2016	10'000'000.00	3.2%
2017	10'000'000.00	3.2%
Total	107'000'000.00	3.3%

Le plafond d'endettement voté par le Conseil communal pour la législature 2006-2011 a été fixé à CHF 235.0 mios. Il est important de préciser qu'il ne s'agit pas de l'endettement effectif de notre Commune mais de l'endettement calculé selon la méthode brute. Suite aux excellents résultats réalisés durant les années 2006, 2007, 2008 et 2009, ainsi qu'au résultat de l'année 2010 qui devrait, selon toute vraisemblance, être positif et au résultat équilibré prévu dans le cadre du budget 2011, le plafond d'endettement ainsi fixé devrait être largement respecté.

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au budget 2011 :



On constate que depuis l'année 2003, la Ville de Pully a systématiquement généré des marges d'autofinancement négatives, et ce, jusqu'en 2005. Les années 2006, 2007, 2008 et 2009 ont été très bonnes et ont généré des marges d'autofinancement largement positives, ce qui a permis à notre Commune de financer l'entier de ses investissements par des fonds propres et de rembourser une partie de la dette communale.

2.1.2.2. Amortissements

Les amortissements sont en hausse de 21.6% par rapport au budget 2010. Cette dernière provient pour l'essentiel de l'amortissement total du remplacement du filtre à bande de la STEP. Il est à noter que cette dépense supplémentaire sera totalement compensée par un prélèvement sur les fonds relatifs à la rénovation du bâtiment ainsi qu'aux machines de la STEP. Nous rappelons que tous les amortissements comptables sont pratiqués selon le minimum légal. Par conséquent, nous n'avons plus aucune marge de manœuvre quant à la réduction de ce type de charges.

Par rapport aux comptes 2009, on constate une forte diminution de 65.9%. Celle-ci fait suite à l'amortissement exceptionnel pratiqué lors du bouclage des comptes 2009, sur le réseau d'évacuation des eaux usées.

2.1.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

Durant l'été de cette année, nous avons reçu le décompte final relatif aux charges péréquatives de l'année 2009. Il s'avère que le Canton nous a remboursé la somme nette d'environ CHF 0.2 mio. Ce montant viendra influencer de manière positive les comptes de l'année 2010.

2.1.3. Nouveau système péréquatif

Dès le 1^{er} janvier 2011, entrera en vigueur le nouveau système péréquatif intercommunal. Ce dernier aura des conséquences financières non négligeables pour notre Commune. En effet, ce système est radicalement différent du précédent.

La péréquation qui est en vigueur actuellement, présente les inconvénients suivants :

- L'ampleur du niveau de la facture sociale à charge des communes vaudoises (CHF 640.0 mios en 2009) met en péril les finances de certaines communes ;
- Le maintien artificiel d'un taux élevé pour certaines communes en raison du critère de l'effort fiscal (ce système avantage les communes ayant un taux d'imposition élevé) ;
- Le système actuel ne favorise pas toujours les fusions de communes ;
- Le système actuel est difficilement compréhensible pour la majorité des acteurs (cela nuit considérablement à sa transparence) ;
- La péréquation actuelle n'est pas stable.

Ainsi, le nouveau système péréquatif vaudois a pour objectifs principaux :

- De garantir l'autonomie des communes en matière de fiscalité ;
- De ne pas entraver, voire favoriser les fusions de communes ;
- D'assurer une stabilité durable du système péréquatif et des finances communales ;
- De simplifier, dans la mesure du possible, le système péréquatif ;
- De continuer à compenser les disparités des ressources fiscales entre communes ;
- De continuer à répartir les charges supplémentaires liées à l'habitat en zone urbaine et à la fonction des grandes villes-centre ;
- De supprimer le critère de l'effort fiscal (prise en compte du taux d'imposition) ;
- De ne pas surpondérer le critère de la population.

2.1.3.1. *Financement de la facture sociale*

Afin d'alléger le financement des communes vaudoises relatif à la facture sociale, le nouveau système péréquatif prévoit une diminution de la facture sociale. Pour ce faire, certains régimes vont être sortis de la facture sociale et par conséquent, seront financés uniquement par le Canton. Les régimes concernés sont les suivants :

- Les subsides à l'assurance maladie versés aux bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI ;
- L'enseignement spécialisé ;
- L'aide au domaine de l'asile.

Il se trouve que l'estimation du coût transféré au Canton des ces trois régimes sociaux représente l'équivalent de six points d'impôts communaux (environ CHF 182.0 mios). Par conséquent, dès le 1^{er} janvier 2011, le taux d'imposition de toutes les communes vaudoises va être diminué automatiquement de six points d'impôts. En contrepartie, le Canton va augmenter le sien également de six points. Après le 1^{er} exercice, soit dans le courant de l'année 2012, une analyse sera effectuée afin de savoir si la bascule de six points d'impôts est correcte. Le cas échéant, les taux d'impositions seront à nouveau modifiés au 1^{er} janvier 2013.

Ainsi, le taux d'imposition à prendre en compte pour notre Commune dans le cadre de l'élaboration du budget 2011 est de 63.00 contre 69.00 auparavant.

Ensuite, la facture sociale à charge des communes est financée à l'aide de trois couches :

- Une première couche est constituée par un prélèvement sur les recettes conjoncturelles communales (droits de mutation, part sur l'impôt sur les gains immobiliers, impôt sur les successions et les donations et l'impôt sur les frontaliers).

Le prélèvement est de :

- 50% du produit des droits de mutation, gains immobiliers et successions ;
- 30% du produit de l'impôt sur les frontaliers.

- Une seconde couche est alimentée par les communes à forte capacité financière à l'aide d'un écrêtage (ôter la crête, aplanir) sur les recettes dépassant fortement la moyenne des communes (base de référence : la valeur du point d'impôt par habitant)

L'écrêtage est le suivant :

- 30% de ce qui est compris entre 120% et 150% de la valeur moyenne du point d'impôt par habitant de l'ensemble des communes vaudoises ;
- 40% de ce qui est compris entre 150% et 200% de la valeur moyenne du point d'impôt par habitant de l'ensemble des communes vaudoises ;
- 50% de ce qui est compris entre 200% et 300% de la valeur moyenne du point d'impôt par habitant de l'ensemble des communes vaudoises ;
- 60% de ce qui dépasse 300% de la valeur moyenne du point d'impôt par habitant de l'ensemble des communes vaudoises ;

Après cet écrêtage, une nouvelle valeur du point d'impôt écrêté est calculée.

- Finalement, une troisième couche, soit le solde de la facture sociale à la charge des communes (de l'ordre des deux tiers du montant total) est payé en points d'impôts écrêtés.

Par conséquent, la participation au financement de la facture sociale de notre Commune, selon le nouveau système péréquatif vaudois, se présente de la manière suivante :

Couches	Montants	
1 ^{ère} couche - Prélèvement sur les recettes conjoncturelles	CHF	4'270'200.00
2 ^{ème} couche - Ecrêtage de la capacité financière	CHF	8'533'500.00
3 ^{ème} couche - Paiement en points d'impôts écrêtés (11.82)	CHF	13'577'900.00
Total participation de notre Commune à la facture sociale	CHF	26'381'600.00

Par rapport aux acomptes calculés dans le cadre de l'élaboration du budget 2010, nous constatons que notre participation incluse dans le budget 2011 est inférieure d'environ CHF 4.2 mios. Cependant, il ne faut pas oublier que notre Commune s'est vue « amputer » de l'équivalent de six points d'impôts en faveur du Canton, ce qui représente une baisse de nos recettes fiscales de l'ordre de CHF 7.2 mios. Ainsi, l'économie réalisée sur le financement de la facture sociale prévisionnelle 2011 ne compense que très partiellement la diminution de nos revenus fiscaux. En effet, nous constatons que le manque à gagner pour notre Commune est de l'ordre de CHF 3.0 mios. Cette différence provient très probablement, en partie, de la progression annuelle de la facture sociale globale que l'on peut estimer à 10%.

Tableau mentionnant l'évolution de la facture sociale entre le budget 2011 et le décompte final pour l'année 2009 (en CHF) :

Libellé	Budget 2011	Décompte 2009	Différence	Différence (en %)
PC à domicile et hébergement	9'411'000.00	6'674'517.00	2'736'483.00	41.0%
Assurance maladie	2'093'400.00	3'953'890.00	-1'860'490.00	-47.1%
Aides, subventions et autres régimes sociaux		10'739'935.00	-10'739'935.00	-100.0%
RI et participation cantonale à l'assurance chômage	8'309'100.00		8'309'100.00	
Subventions et aides aux personnes handicapées	4'204'000.00		4'204'000.00	
Prestations pour la famille et autres prestations sociales	1'044'200.00		1'044'200.00	
Bourses d'étude et d'apprentissage	1'319'900.00		1'319'900.00	
Protection de la jeunesse		1'474'070.00	-1'474'070.00	-100.0%
Centre d'orientation et de formation professionnelle - Transition formation		132'957.00	-132'957.00	-100.0%
Enseignement spécialisé		2'916'116.00	-2'916'116.00	-100.0%
Total facture sociale	26'381'600.00	25'891'485.00	490'115.00	1.9%

Tableau mentionnant l'évolution de la facture sociale entre le budget 2011 et le budget 2010 (en CHF) :

Libellé	Budget 2011	Budget 2010	Différence	Différence (en %)
PC à domicile et hébergement	9'411'000.00	7'991'278.00	1'419'722.00	17.8%
Assurance maladie	2'093'400.00	4'531'205.00	-2'437'805.00	-53.8%
Aides, subventions et autres régimes sociaux		13'398'788.00	-13'398'788.00	-100.0%
RI et participation cantonale à l'assurance chômage	8'309'100.00		8'309'100.00	
Subventions et aides aux personnes handicapées	4'204'000.00		4'204'000.00	
Prestations pour la famille et autres prestations sociales	1'044'200.00		1'044'200.00	
Bourses d'étude et d'apprentissage	1'319'900.00		1'319'900.00	
Protection de la jeunesse				
Centre d'orientation et de formation professionnelle - Transition formation				
Enseignement spécialisé		4'629'369.00	-4'629'369.00	-100.0%
Total facture sociale	26'381'600.00	30'550'640.00	-4'169'040.00	-13.6%

Globalement, la part des communes vaudoises au financement de la facture sociale pour l'année 2011 est d'environ CHF 532.1 mios.

Les travaux conduits sous la direction de la Plateforme Canton Communes ont abouti à la nouvelle loi sur les péréquations intercommunales et à des changements importants dans la composition de la facture sociale. Ainsi, l'Etat de Vaud en a profité afin de revoir la répartition entre les différents régimes afin de présenter des ensembles de dépenses plus homogènes. Par conséquent, l'ancien régime « Aides, subventions et autres régimes sociaux » a été réparti entre les régimes « RI et participation cantonale à l'assurance chômage », « Subventions et aides aux personnes handicapées » et « Prestations pour la famille et autres prestations sociales ». Quant au régime « Enseignement spécialisé », il sort de la facture sociale et le secteur des bourses constitue, à lui seul, le nouveau 6^{ème} régime.

Ainsi, les différents régimes de la facture sociale pour l'année 2011 se composent des éléments suivants :

- a) Prestations complémentaires à domicile et hébergement ;
- b) Assurance maladie;
- c) Revenu d'insertion (RI) et participation cantonale à l'assurance chômage;
- d) Subventions et aides aux personnes handicapées;
- e) Prestations pour la famille et autres prestations sociales;
- f) Bourses d'étude et d'apprentissage.

a) Prestations complémentaires à domicile et hébergement (+CHF 8.7 mios)

La composition de ce régime est identique à celle de l'année 2010. Dans le Canton, plus de 25'000 personnes touchent des prestations complémentaires (PC) à fin 2009. Le nombre de bénéficiaires à domicile connaît une évolution importante puisqu'il croît de 2.7% en 2010 et une hausse similaire est attendue pour 2011. De plus, l'augmentation des dépenses par cas, combinée à celle du nombre de bénéficiaires, provoque une augmentation importante des dépenses. Le nombre de bénéficiaires en home croît également pour une raison principalement démographique (tranche d'âge des +85 ans) et elle est accompagnée de l'ouverture de nouveaux lits d'Etablissements Médico-Sociaux (EMS) (180 lits supplémentaires en moyenne annuelle entre 2010 et 2011).

b) Assurance maladie (+CHF 7.2 mios)

Les montants liés aux subsides à l'assurance maladie pour les bénéficiaires de PC AVS/AI étaient compris dans ce régime en 2010 et constituent l'un des domaines exclus de la facture sociale dès 2011.

Les autres subsides augmentent en raison du nombre de bénéficiaires et de l'impact des primes d'assurance-maladie. Les barèmes ont été améliorés en 2011 pour réduire la charge croissante des primes d'assurance-maladie sur les ménages vaudois. Ces augmentations qui représentent un « effet facture sociale » de CHF 15.4 mios sont toutefois atténuées par une forte progression de la participation fédérale (+CHF 8.2 mios).

c) RI + participation cantonale à l'assurance chômage (-CHF 12.5 mios)

Pour ce qui est du dispositif lié au revenu d'insertion, piloté par le Service cantonal de la prévoyance et aide sociale (SPAS) au travers des Centres sociaux régionaux (CSR), la diminution des charges est la conséquence directe de la mise en place du nouveau régime des Prestations complémentaires familles (PC familles) et de la rente-pont AVS dont la mise en œuvre a été escomptée au plan budgétaire au 1^{er} juillet 2011. Un certain nombre de dossiers du RI devrait ainsi pouvoir être transféré à ce nouveau régime. La diminution nette des dépenses du RI est de plus de CHF 10.0 mios en 2011. En revanche, l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'assurance chômage (LACI) courant 2011 génèrera des coûts supplémentaires pour le RI que le Conseil d'Etat a fait figurer en risques budgétaires qui feront l'objet, le cas échéant, d'une demande de crédit supplémentaire cantonale.

Quant au Service de l'emploi, il y a lieu de rappeler la participation du Canton au passage de 400 à 520 indemnités pour les allocations de chômage. La baisse de près de

CHF 2.0 mios s'explique par le fait qu'en 2010 un amendement technique cantonal avec un effet net sur la facture sociale de CHF 2.2 mios avait été voté pour la prise en charge des 120 indemnités supplémentaires réservées aux assurés de 30 ans et plus, alors qu'aucun montant n'a été prévu pour 2011.

d) Subventions et aides aux personnes handicapées (+CHF 1.5 mio)

Ce nouveau régime comprend les aides individuelles fournies aux personnes en situation de handicap, ainsi que toutes les subventions liées aux institutions qui s'en occupent.

La variation du régime s'explique par le besoin de financer un accroissement des subventions des institutions pour personnes handicapées, que ce soit en raison de l'augmentation du nombre de places d'hébergement, de la péjoration des situations des personnes en raison du vieillissement de la population et de la plus grande lourdeur des cas ou, enfin, des effets de la politique salariale.

e) Prestations pour la famille et autres prestations sociales (+CHF 3.4 mios)

Ce régime regroupe toute une série de domaines sous l'angle des « prestations pour la famille ». Certaines, déjà comprises dans la facture sociale en 2010, telles que les dépenses liées à l'application de la Loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) ou les avances versées par le Bureau de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires (BRAPA), sont légèrement à la baisse, essentiellement en raison d'une amélioration du taux de recouvrement moyen des débiteurs du BRAPA constatée au terme de l'exercice 2009.

D'autres allocations qui dépendent de la Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVFam) (allocations familiales pour non actifs, de maternité et pour enfant handicapé à domicile) sont restées globalement stables d'un budget à l'autre.

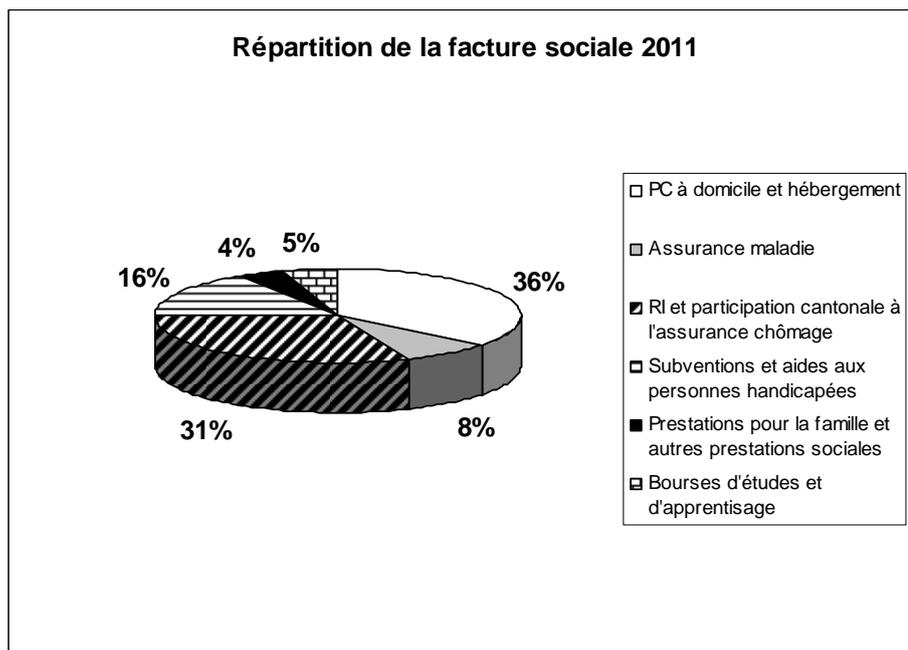
La nouveauté 2011 consiste en l'entrée en vigueur prévue au 1^{er} juillet des « Prestations complémentaires familles » (PC familles), sous réserve des débats qui se déroulent actuellement au Grand Conseil. L'effet de ce nouveau dispositif sur ce régime est de CHF 4.2 mios, qui sont largement compensés par les diminutions de dépenses au RI.

Enfin, nous retrouvons dans ce régime toutes les subventions en milieu ouvert dont la compétence décisionnelle revient au Conseil de politique sociale (CPS). Le niveau des subventions a vu une importante progression des associations oeuvrant dans le maintien à domicile, globalement compensée par le transfert des subventions pour le transport à mobilité réduite à l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD).

f) Bourses d'étude et d'apprentissage (+ CHF 0.1 mio)

Une fois sorti le domaine de l'enseignement spécialisé de la facture sociale, le niveau des dépenses des bourses est resté stable entre 2010 et 2011.

Graphique montrant la part de chacun des régimes de la facture sociale :



On peut constater que la part de la Ville de Pully à la facture sociale est passée de CHF 9.8 mios en 1994 à CHF 26.4 mios pour le budget 2011, soit une augmentation de CHF 16.6 mios (+169.4%). La forte diminution constatée sur l'exercice 2007 provient du décompte final de l'année 2006, comptabilisé sur l'exercice 2007, qui nous a été largement favorable (CHF 5.3 mios).

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

▪ 1994	15 points d'impôts
▪ 1995	15 points d'impôts
▪ 1996	16 points d'impôts
▪ 1997	15 points d'impôts
▪ 1998	23 points d'impôts
▪ 1999	21 points d'impôts
▪ 2000	21 points d'impôts
▪ 2001	20 points d'impôts
▪ 2002	24 points d'impôts
▪ 2003	28 points d'impôts
▪ 2004	33 points d'impôts
▪ 2005	36 points d'impôts
▪ 2006	27 points d'impôts
▪ 2007	17 points d'impôts
▪ 2008	20 points d'impôts
▪ 2009	20 points d'impôts
▪ 2010 (budget)	25 points d'impôts
▪ 2011 (budget)	22 points d'impôts

Dès lors, on ne peut que constater que, depuis 1994, la facture sociale en points d'impôts, a pratiquement augmentée de 50%. Ceci veut dire également que le 35% de l'impôt perçu sur le revenu, sur la fortune, sur le bénéfice net et le capital des sociétés est consacré au paiement de la facture sociale. Le reste, soit 41 points, est consacré, d'une part, au paiement des autres charges cantonales et, d'autre part, au bon fonctionnement de la Ville de Pully.

2.1.3.2. Fonctionnement de la péréquation directe horizontale

Le système péréquatif actuel prévoit que chaque commune verse l'équivalent de treize points d'impôts qui sont répartis de la manière suivante :

- Neuf points d'impôts répartis sur l'ensemble des communes selon la classification des communes issue du système péréquatif ;
- Quatre points d'impôts afin de financer les dépenses thématiques (transports et forêts).

La nouvelle péréquation directe horizontale s'effectue par une distribution d'un fonds en trois couches de financement et trois mécanismes de plafonnement, sur les bases suivantes :

- Une première couche dite de population. Elle concerne l'attribution d'un montant en francs par habitant selon la population des communes :
 - CHF 100.00 par habitant du 1^{er} au 1'000^{ème} habitant ;
 - CHF 350.00 par habitant du 1'001^{ème} au 3'000^{ème} habitant ;
 - CHF 500.00 par habitant du 3'001^{ème} au 5'000^{ème} habitant ;
 - CHF 600.00 par habitant du 5'001^{ème} au 9'000^{ème} habitant ;
 - CHF 850.00 par habitant du 9'001^{ème} au 12'000^{ème} habitant ;
 - CHF 1'000.00 par habitant du 12'001^{ème} au 15'000^{ème} habitant ;
 - CHF 1'050.00 par habitant au-delà du 15'001^{ème} habitant.
- Une deuxième couche dite de solidarité. Elle concerne la compensation, pour les communes financièrement faibles, d'une part de la différence entre leur capacité financière par habitant (valeur du point d'impôt par habitant) et la moyenne cantonale.
- Une troisième couche dite des dépenses thématiques. Il s'agit en fait du maintien du système actuel pour les dépenses de routes, transports et forêts, avec les mêmes seuils et modalités techniques de répartition. Son plafond est de quatre points d'impôts au maximum.

Le remboursement ne peut dépasser les :

- 75% de ce qui dépasse huit points d'impôts pour les transports ;
- 75% de ce qui dépasse un point d'impôt pour les forêts.

- Plafonnement de l'effort : définition d'un seuil maximum d'effort péréquatif pour toutes les communes : aucune commune ne peut payer plus de l'équivalent de cinquante points d'impôts communaux ;
- Plafonnement de l'aide : à l'inverse du plafonnement de l'effort, définition d'un seuil maximum de l'aide apportée aux communes par la péréquation : aucune commune ne peut recevoir plus de quatre points d'impôts (sans les dépenses thématiques et y compris la contribution au fonds de péréquation) ;
- Plafonnement du taux : limitation des effets pour empêcher les taux communaux de dépasser mécaniquement un certain seuil. Aucune commune ne devrait voir son taux entraîné au-delà de 85 points par les péréquations. Ce mécanisme de plafonnement est identique au système de péréquation actuel.

Finalement, l'alimentation du fonds de péréquation en points d'impôts nécessaires dépend des redistributions prévues et décrites ci-dessus. Par conséquent, contrairement au système actuel, le nouveau système de péréquation prévoit une participation en points d'impôts au fonds de péréquation qui sera variable d'une année à l'autre. Pour l'année 2011, cela représente l'équivalent de 18.19 points d'impôts.

Ainsi, la participation et le retour sur la péréquation directe horizontale de notre Commune, selon le nouveau système péréquatif vaudois, se présente de la manière suivante :

Couches et plafonnements	Montants	
Distribution 1 ^{ère} couche - Population	CHF	-11'933'000.00
Distribution 2 ^{ème} couche - Solidarité	CHF	0.00
Distribution 3 ^{ème} couche - Dépenses thématiques	CHF	-1'421'500.00
1 ^{er} plafonnement - Plafonnement de l'effort	CHF	0.00
2 ^{ème} plafonnement - Plafonnement de l'aide	CHF	0.00
3 ^{ème} plafonnement - Plafonnement du taux	CHF	0.00
Alimentation du fonds de péréquation directe (18.19 points)	CHF	20'895'500.00
Total participation nette à la péréquation directe horizontale	CHF	7'541'000.00

Par rapport aux acomptes calculés dans le cadre de l'élaboration du budget 2010, nous constatons que notre participation incluse dans le budget 2011 est inférieure d'environ CHF 4.1 mios.

2.1.3.3. Charges péréquatives - Récapitulatif

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2011 et le budget 2010 (en CHF) :

Libellé	Budget 2011	Budget 2010	Différence	Différence (en %)
Financement facture sociale	26'381'600.00	30'550'640.00	-4'169'040.00	-13.6%
Alimentation fonds péréquation	20'895'500.00	15'866'685.00	5'028'815.00	31.7%
Retour sur péréquation directe	-13'354'500.00	-4'262'008.00	-9'092'492.00	-213.3%
Total péréquation directe horizontale nette	33'922'600.00	42'155'317.00	-8'232'717.00	-19.5%

Ainsi, nous constatons que le nouveau système péréquatif nous est globalement favorable d'un peu plus de CHF 8.2 mios par rapport aux montants inclus dans le budget 2010. Si nous tenons compte du fait que nous avons perdu l'équivalent de six points d'impôts au titre de la bascule en faveur du Canton de Vaud, ce qui représente la somme approximative de CHF 7.2 mios, nous sommes toujours bénéficiaire d'environ CHF 1.0 mio par rapport aux montants du budget 2010.

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2011 et le décompte final de l'année 2009 (en CHF) :

Libellé	Budget 2011	Décompte 2009	Différence	Différence (en %)
Financement facture sociale	26'381'600.00	25'891'485.00	490'115.00	1.9%
Alimentation fonds péréquation	20'895'500.00	16'343'299.00	4'552'201.00	27.9%
Retour sur péréquation directe	-13'354'500.00	-5'379'617.00	-7'974'883.00	-148.2%
Total péréquation directe horizontale nette	33'922'600.00	36'855'167.00	-2'932'567.00	-8.0%

Ainsi, nous constatons que le nouveau système péréquatif nous est globalement favorable d'un peu plus de CHF 2.9 mios par rapport aux montants inclus dans le décompte final de l'année 2009. Cette différence s'explique en partie par le fait que le montant global de la facture sociale 2009 a été d'environ CHF 14.9 mios inférieur à ce qui a été prévu dans le cadre du calcul des acomptes 2009.

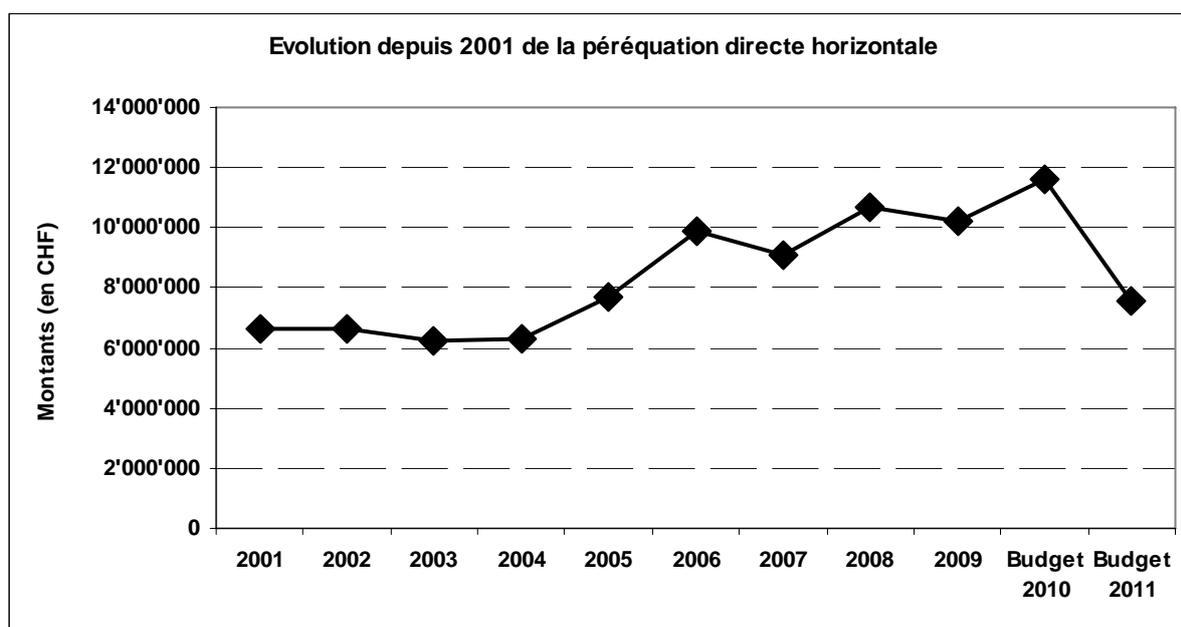
Si nous tenons compte du fait que l'équivalent de six points d'impôts au titre de la bascule sera comptabilisé en faveur du Canton de Vaud, cela représente la somme approximative de CHF 7.2 mios. Nous sommes, dans ce cas-là, perdants d'environ CHF 4.3 mios par rapport aux montants du décompte final de l'année 2009.

En points d'impôts, voici ce que représente la péréquation directe horizontale, depuis 2001 :

▪ 2001	7.7 points d'impôts
▪ 2002	7.5 points d'impôts
▪ 2003	6.8 points d'impôts
▪ 2004	6.6 points d'impôts
▪ 2005	8.2 points d'impôts
▪ 2006	9.6 points d'impôts
▪ 2007	8.6 points d'impôts
▪ 2008	8.8 points d'impôts
▪ 2009	8.0 points d'impôts
▪ 2010 (budget)	9.7 points d'impôts
▪ 2011 (budget)	6.2 points d'impôts

On peut constater que la part nette de la Ville de Pully à la péréquation directe horizontale est passée de CHF 6.6 mios en 2001 à CHF 7.5 mios pour le budget 2011, soit une augmentation d'environ CHF 0.9 mio (+13.6%). En équivalent en point d'impôts, la nouvelle péréquation devrait avoir des incidences financières positives pour notre Commune. En effet, alors que la péréquation directe horizontale nette représentait l'équivalent de 7.7 points en 2001, elle ne représente plus que 6.2 points dans le cadre de l'élaboration du budget 2011.

Graphique montrant l'évolution de la péréquation directe horizontale depuis 2001 :



2.1.4. Transports publics

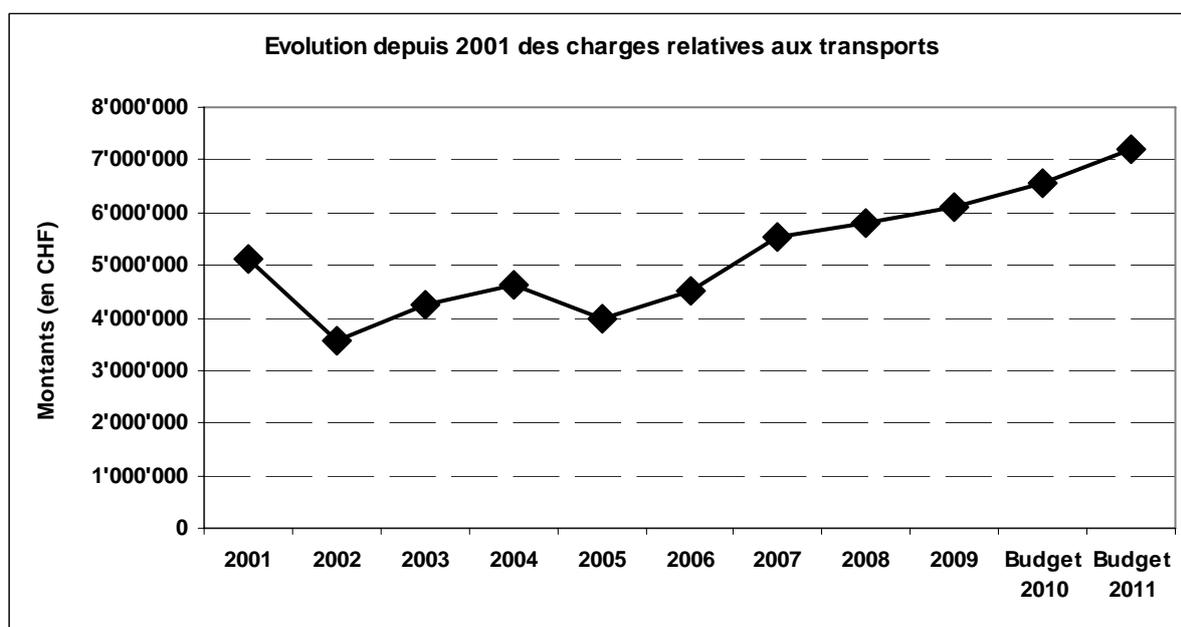
Vous trouverez ci-dessous le détail du montant relatif aux transports publics qui a été porté dans le budget 2011 :

▪ TL, estimation du déficit général	CHF	5'600'000.00
▪ Lignes régionales : bassin n°5 Lausanne-Echallens-Oron	CHF	1'600'000.00
Montant porté au budget 2011		CHF 7'200'000.00

En points d'impôts, voici ce que représente la part de la Ville de Pully au financement des transports publics, depuis 2001 :

▪ 2001	5.9 points d'impôts
▪ 2002	4.0 points d'impôts
▪ 2003	4.6 points d'impôts
▪ 2004	4.9 points d'impôts
▪ 2005	4.3 points d'impôts
▪ 2006	4.4 points d'impôts
▪ 2007	5.2 points d'impôts
▪ 2008	4.8 points d'impôts
▪ 2009	4.8 points d'impôts
▪ 2010 (budget)	5.5 points d'impôts
▪ 2011 (budget)	5.9 points d'impôts

Graphique montrant l'évolution des charges relatives aux transports depuis 2001 :



L'augmentation constante constatée depuis l'année 2005 provient en grande partie de la prise en compte des coûts d'amortissement du chantier et des charges de fonctionnement du M2.

2.1.5. Reports de charges cantonales - Conclusions

En points d'impôts, voici ce que représente le total des reports de charges cantonales depuis 2001 :

▪ 2001	33.6 points d'impôts
▪ 2002	35.5 points d'impôts
▪ 2003	58.1 points d'impôts
▪ 2004	48.6 points d'impôts
▪ 2005	52.3 points d'impôts
▪ 2006	46.6 points d'impôts
▪ 2007	30.6 points d'impôts
▪ 2008	33.6 points d'impôts
▪ 2009	32.8 points d'impôts
▪ 2010 (budget)	39.7 points d'impôts
▪ 2011 (budget)	34.1 points d'impôts

Ainsi, on constate que la charge communale exprimée en points d'impôts est, dans le cadre du budget 2011, légèrement supérieure à celle réalisée dans les comptes 2001.

Par conséquent, le total des reports de charges cantonales incluses dans le budget 2011 représente l'équivalent de 34.1 points d'impôts. Ceci veut dire que le 54.1% de nos ressources fiscales sont utilisées afin de financer ce type de charges.

2.1.6. Charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux imputations internes ;
- Charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

2.1.6.1. Imputations internes (charges)

Tout d'abord, il convient de rappeler que les imputations internes n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Ville de Pully. En effet, leurs charges relatives sont entièrement compensées par des revenus correspondants à ces mêmes imputations.

2.1.6.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les attributions à des fonds et financements spéciaux sont également des opérations purement comptables. Par conséquent, elles n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Ville de Pully.

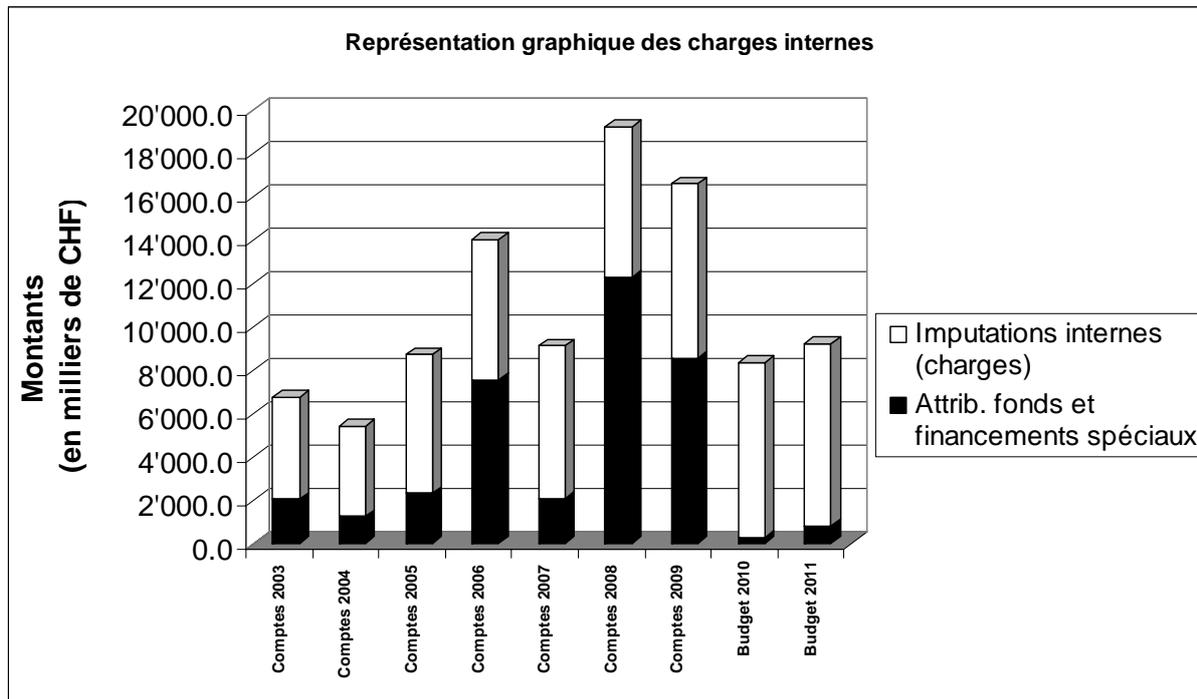
Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2011 et le budget 2010 :

Intitulé	Budget 2011	Budget 2010	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	8'404'600.00	8'098'700.00	305'900.00	3.8%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	829'370.00	272'800.00	556'570.00	204.0%
Total des charges internes	9'233'970.00	8'371'500.00	862'470.00	10.3%

Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2010 et les comptes 2009 :

Intitulé	Budget 2011	Comptes 2009	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	8'404'600.00	8'026'897.56	377'702.44	4.7%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	829'370.00	8'583'675.22	-7'754'305.22	-90.3%
Total des charges internes	9'233'970.00	16'610'572.78	-7'376'602.78	-44.4%

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :

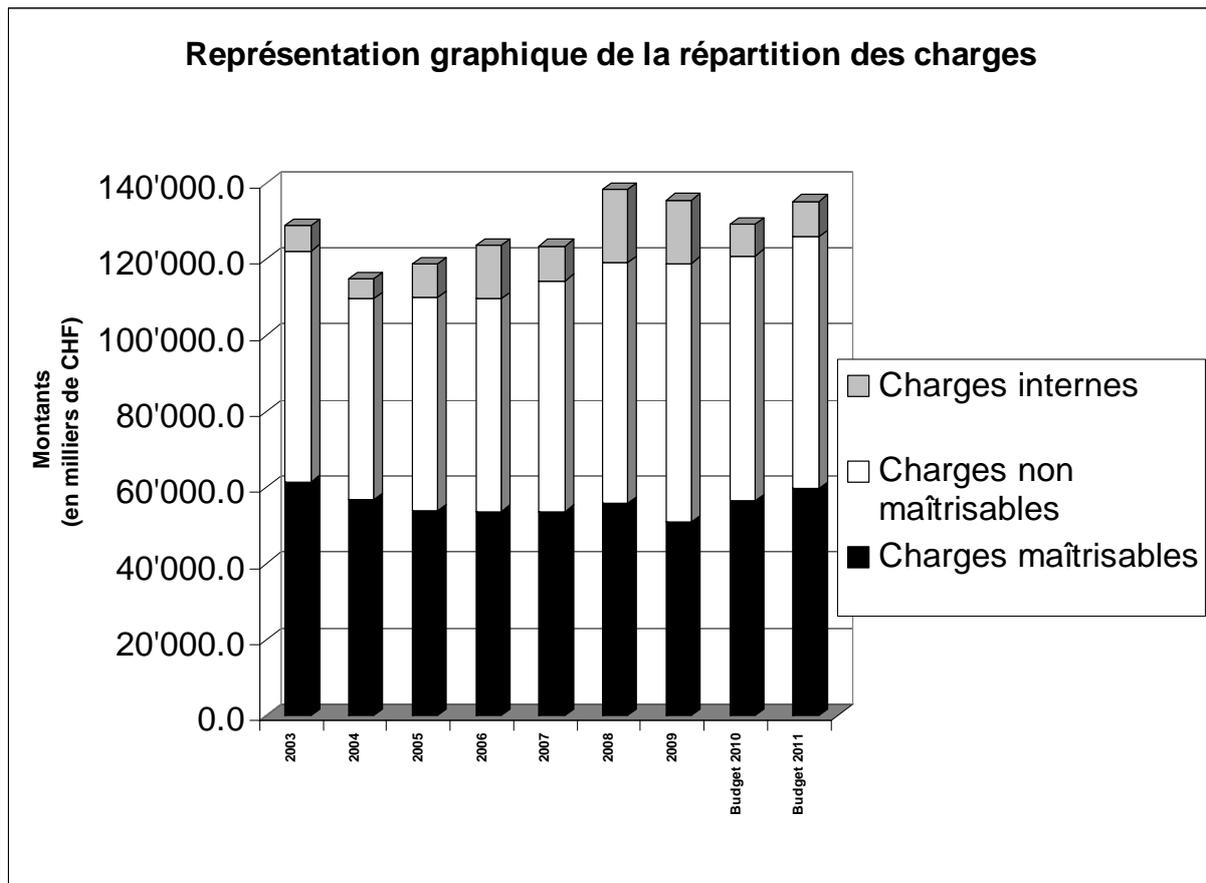


2.1.7. Analyse des charges - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2011, au budget 2010, aux comptes 2009 ainsi qu'aux comptes 2008 :

Intitulé	Budget 2011	Budget 2010	Comptes 2009	Comptes 2008
Autorités et personnel	31'341'100.00	29'883'700.00	28'434'763.41	27'980'611.44
Biens, services et marchandises	22'460'300.00	20'814'300.00	18'163'993.50	23'120'473.02
Aides et subventions	5'860'700.00	5'654'900.00	4'366'593.74	4'735'712.26
<i>Sous-total charges maîtrisables</i>	59'662'100.00	56'352'900.00	50'965'350.65	55'836'796.72
Intérêts passifs	3'805'000.00	4'057'500.00	4'515'667.24	5'100'479.79
Amortissements	4'248'900.00	3'494'700.00	12'465'740.62	8'929'002.62
Rembts et subv. à des collectivités	58'283'430.00	56'961'325.00	50'999'334.68	49'231'359.33
<i>Sous-total charges non maîtrisables</i>	66'337'330.00	64'513'525.00	67'980'742.54	63'260'841.74
Attrib. fonds et financements spéciaux	829'370.00	272'800.00	8'583'675.22	12'298'381.14
Imputations internes (charges)	8'404'600.00	8'098'700.00	8'026'897.56	6'964'967.36
<i>Sous-total charges internes</i>	9'233'970.00	8'371'500.00	16'610'572.78	19'263'348.50
TOTAL DES CHARGES	135'233'400.00	129'237'925.00	135'556'665.97	138'360'986.96

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



2.2. Analyse des revenus

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- Les revenus fiscaux ;
- Les revenus non fiscaux ;
- Les revenus internes.

2.2.1. Revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Cela concerne tous les revenus qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ;
- Impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- Impôt foncier ;
- Droits de mutation ;
- Impôts sur les successions et donations ;
- Impôts sur les chiens et taxes diverses ;
- Part aux impôts sur les gains immobiliers.

L'évaluation des revenus fiscaux est devenue, depuis le changement de système fiscal vaudois en 2004 (passage à la taxation postnumerando annuelle), un exercice plutôt délicat. En effet, nous n'avons pas encore en notre possession une année qui puisse être considérée comme une année « référence » sur laquelle nos prévisions pourraient s'appuyer durablement.

De plus, l'évaluation des recettes fiscales dans le cadre de l'élaboration du budget 2011 est confrontée à deux difficultés supplémentaires :

- Modification du taux d'imposition communal dès le 1^{er} janvier 2011, qui passera de 69.0 à 63.0, suite à l'introduction du nouveau système péréquatif vaudois ;
- L'année 2009, en terme de revenus fiscaux comporte beaucoup d'éléments que l'on peut qualifier d'exceptionnels (modification de la méthode de comptabilisation des BVR+, reprise fiscale importante sur un contribuable indélicat, ...)

L'année prise en considération pour notre estimation est l'année 2009 et également quelques éléments issus de l'élaboration du budget 2010.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2011 (taux de 63.0) et le budget 2010 (taux de 69.0) (en CHF) :

Intitulé	Budget 2011 (Taux de 63.0)	Budget 2010 (Taux de 69.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	85'068'500.00	89'296'600.00	-4'228'100.00	-4.7%
Part à des recettes cantonales sans affectation	1'500'000.00	1'500'000.00	0.00	0.0%
Total des revenus fiscaux	86'568'500.00	90'796'600.00	-4'228'100.00	-4.7%

Comme vous pouvez le constater, le niveau des recettes fiscales prévues dans le budget 2011 est inférieur de 4.7% à celui prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2010. Cette différence s'explique par le fait que les taux d'imposition appliqués dans le cadre du budget 2011 et le budget 2010 ne sont pas les mêmes. En effet, dès le 1^{er} janvier 2011, les taux d'impositions de l'ensemble des communes vaudoises seront diminués de six points

d'impôts, et ce, en faveur du Canton (compensation de la disparition de certains régimes de la facture sociale).

Dans ce contexte, afin d'opérer des comparaisons correctes, il y a lieu de convertir les recettes fiscales incluses dans le budget 2011 au taux de 69.0.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2011 (taux de 69.0) et le budget 2010 (taux de 69.0) (en CHF) :

Intitulé	Budget 2011 (Taux de 69.0)	Budget 2010 (Taux de 69.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	90'998'500.00	89'296'600.00	1'701'900.00	1.9%
Part à des recettes cantonales sans affectation	1'500'000.00	1'500'000.00	0.00	0.0%
Total des revenus fiscaux	92'498'500.00	90'796'600.00	1'701'900.00	1.9%

Ainsi, si le budget 2011 avait été établi avec un taux d'imposition identique à celui utilisé dans le cadre du budget 2010, nous constaterions une augmentation de 1.9% des revenus fiscaux.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2011 (taux de 63.0) et les comptes 2009 (taux de 69.0) (en CHF) :

Intitulé	Budget 2011 (Taux de 63.0)	Comptes 2009 (Taux de 69.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	85'068'500.00	97'200'955.82	-12'132'455.82	-12.5%
Part à des recettes cantonales sans affectation	1'500'000.00	3'377'644.00	-1'877'644.00	-55.6%
Total des revenus fiscaux	86'568'500.00	100'578'599.82	-14'010'099.82	-13.9%

Comme vous pouvez le constater, le niveau des recettes fiscales prévues dans le budget 2011 est inférieur d'environ CHF 14.0 mios à celui réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2009. Cette importante différence s'explique par le fait que les taux d'impositions appliqués dans le cadre du budget 2011 et les comptes 2009 ne sont pas les mêmes. En effet, dès le 1^{er} janvier 2011, les taux d'impositions de l'ensemble des communes vaudoises seront diminués de six points d'impôts, et ce, en faveur du Canton (compensation de la disparition de certains régimes de la facture sociale).

Dans ce contexte, afin d'opérer des comparaisons correctes, il y a lieu de convertir les recettes fiscales incluses dans le budget 2011 au taux de 69.0.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2011 (taux de 69.0) et les comptes 2009 (taux de 69.0) (en CHF) :

Intitulé	Budget 2011 (Taux de 69.0)	Comptes 2009 (Taux de 69.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	90'998'500.00	97'200'955.82	-6'202'455.82	-6.4%
Part à des recettes cantonales sans affectation	1'500'000.00	3'377'644.00	-1'877'644.00	-55.6%
Total des revenus fiscaux	92'498'500.00	100'578'599.82	-8'080'099.82	-8.0%

Ainsi, si le budget 2011 avait été établi avec un taux d'imposition identique à celui utilisé dans le cadre du bouclage des comptes 2009, nous constaterions une diminution des recettes fiscales de 8.0%. Cet écart provient essentiellement d'éléments exceptionnels qui se sont déroulés durant l'année 2009 (modification de la méthode de comptabilisation des BVR+, reprise fiscale importante sur un contribuable indélicat, ...) et qui ne devraient plus se produire sur les années suivantes.

Par conséquent, les recettes fiscales incluses dans le budget 2011 (à un taux de 69.0) sont à peu près au même niveau que celles réalisées dans les comptes 2009, sans les éléments exceptionnels.

2.2.1.1. Impôt sur le revenu

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le revenu (en CHF)
<i>Total des acomptes prévus dans le budget 2010</i>	45'700'000.00
<i>Augmentation des acomptes de 2%</i>	914'000.00
<i>Total acomptes prévisibles pour 2011 (taux de 69.0)</i>	46'614'000.00
<i>Total acomptes prévisibles pour 2011 (taux de 63.0)</i>	42'600'000.00
<i>Décomptes finaux sur années antérieures (taux de 69.0)</i>	10'000'000.00
<i>Impôts sur les prestations en capital (taux de 63.0)</i>	730'000.00
<i>Total de l'impôt à la source mixte (taux de 63.0)</i>	730'000.00
<i>Activités dirigeantes (montant net)</i>	-100'000.00
<i>Impôt sur les frontaliers</i>	90'000.00
<i>Impôt récupéré sur les personnes physiques</i>	30'000.00
<i>Imputation forfaitaire personnes physiques</i>	-180'000.00
<i>Incidence des allègements fiscaux en faveur des familles</i>	-1'100'000.00
<i>Total des amendes et soustraction d'impôt</i>	10'000.00
<i>Différences d'arrondis</i>	-10'000.00
Total porté au budget 2010 (taux de 63.0)	52'800'000.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 2% par rapport à ceux prévus dans le cadre de l'élaboration du budget 2010, avec un taux d'imposition de 63.0. Il faut préciser qu'une partie de cette augmentation concerne la hausse du nombre de contribuables sur le territoire de notre Commune.

Conformément à la votation du 8 février 2009 accordant aux ménages et aux entreprises des allègements fiscaux, nous avons tenu compte de ce paramètre dans le cadre de l'évaluation des recettes fiscales liées à l'impôt sur le revenu. Ainsi, nous avons pris en compte une baisse de cet impôt de l'ordre de CHF 1.1 mio.

Par rapport aux comptes de l'année 2009, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le revenu, prévues dans le budget 2011, sont inférieures de 15.2%. Cette importante différence provient d'une part, de la baisse du taux d'imposition communal de 6 points et d'autre part, d'éléments exceptionnels inclus dans les comptes de l'année 2009.

2.2.1.2. Impôt sur la fortune

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur la fortune (en CHF)
<i>Total des acomptes 2009 facturés (taux de 69.0)</i>	10'800'000.00
<i>Augmentation des acomptes de 6%</i>	648'000.00
<i>Total acomptes prévisibles pour 2011 (taux de 69.0)</i>	11'448'000.00
<i>Total acomptes prévisibles pour 2011 (taux de 63.0)</i>	10'500'000.00
<i>Décomptes finaux sur années antérieures (taux de 69.0)</i>	2'000'000.00
Total porté au budget 2011 (taux de 63.0)	12'500'000.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 6% sur ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2009, avec un taux d'imposition de 63.0. La progression de 6% des acomptes se justifie afin de tenir compte de l'évolution positive des marchés boursiers.

Par rapport aux comptes de l'année 2009, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur la fortune, prévues dans le budget 2011, sont inférieures de 10.6%. Cette importante différence provient pour l'essentiel de la baisse du taux d'imposition communal de 6 points.

2.2.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur la fortune (en CHF)
<i>Total des acomptes 2009 facturés (taux de 69.0)</i>	2'200'000.00
<i>Augmentation des acomptes de 4%</i>	88'000.00
<i>Total acomptes prévisibles pour 2011 (taux de 69.0)</i>	2'288'000.00
<i>Total acomptes prévisibles pour 2011 (taux de 63.0)</i>	2'100'000.00
<i>Décomptes finaux sur années antérieures (taux de 69.0)</i>	500'000.00
Total porté au budget 2011 (taux de 63.0)	2'600'000.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 4% sur ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2009, avec un taux d'imposition de 63.0.

Par rapport aux comptes de l'année 2009, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur les étrangers, prévues dans le budget 2011, sont inférieures de 3.6%. Cette différence provient pour l'essentiel de la baisse du taux d'imposition communal de 6 points.

2.2.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur la fortune (en CHF)
<i>Moyenne des acomptes 2008 et 2009 (taux de 69.0)</i>	5'700'000.00
<i>Total acomptes prévisibles pour 2011 (taux de 69.0)</i>	5'700'000.00
<i>Total acomptes prévisibles pour 2011 (taux de 63.0)</i>	5'200'000.00
<i>Décomptes finaux sur années antérieures (taux de 69.0)</i>	3'100'000.00
<i>Incidence des allègements fiscaux</i>	-200'000.00
<i>Eléments exceptionnels année 2009</i>	-270'000.00
<i>Différences d'arrondis</i>	-30'000.00
Total porté au budget 2011 (taux de 63.0)	7'800'000.00

Les acomptes calculés pour l'année 2011 l'ont été sur la base de la moyenne entre les acomptes facturés pour les années 2008 et 2009 et ce, afin d'atténuer la forte progression enregistrée sur l'exercice 2009, avec un taux d'imposition de 63.0.

Conformément à la votation du 8 février 2009 accordant aux ménages et aux entreprises des allègements fiscaux, nous avons tenu compte de ce paramètre dans le cadre de l'évaluation des recettes fiscales liées à l'impôt sur le bénéfice net des sociétés. Ainsi, nous avons pris en compte une baisse de cet impôt de l'ordre de CHF 200'000.00.

Par rapport aux comptes de l'année 2009, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice des sociétés, prévues dans le budget 2011, sont inférieures de 15.7%. Cette importante différence provient pour l'essentiel de la baisse du taux d'imposition communal de 6 points.

2.2.1.5. Impôt sur le capital des sociétés

Durant l'année 2009, une modification de la loi sur les impôts a eu pour conséquence une diminution très importante de l'impôt sur le capital des sociétés (possibilité pour les entreprises de déduire sur l'impôt sur le capital, l'impôt sur le bénéfice). De plus, dès le 1^{er} janvier 2011, une nouvelle modification de la loi aura pour conséquence une diminution de moitié du taux d'imposition du capital des sociétés (le taux passera de 1.2 pour mille à 0.6 pour mille). Par conséquent, nous sommes partis du principe que le montant à intégrer dans le budget 2011 correspond à la somme réalisée dans le bouclage des comptes 2009, diminuée de 50%.

2.2.1.6. Impôts sur les droits de mutation

Le Canton a informé l'ensemble des communes vaudoises qu'il faut s'attendre à une certaine stabilité, voire dans certaines régions à une baisse des recettes fiscales liées au marché de l'immobilier. Ainsi, nous avons pris en compte, pour l'évaluation du montant relatif aux impôts sur les droits de mutation, une diminution de l'ordre de CHF 300'000.00 par rapport à la somme réalisée dans le cadre du bouclage des comptes 2009.

2.2.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers

Le Canton a informé l'ensemble des communes vaudoises qu'il faut s'attendre à une certaine stabilité, voire dans certaines régions à une baisse des recettes fiscales liées au marché de l'immobilier. Ainsi, nous avons pris en compte, pour l'évaluation du montant relatif à la part sur l'impôt sur les gains immobiliers, le même montant que celui prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2010.

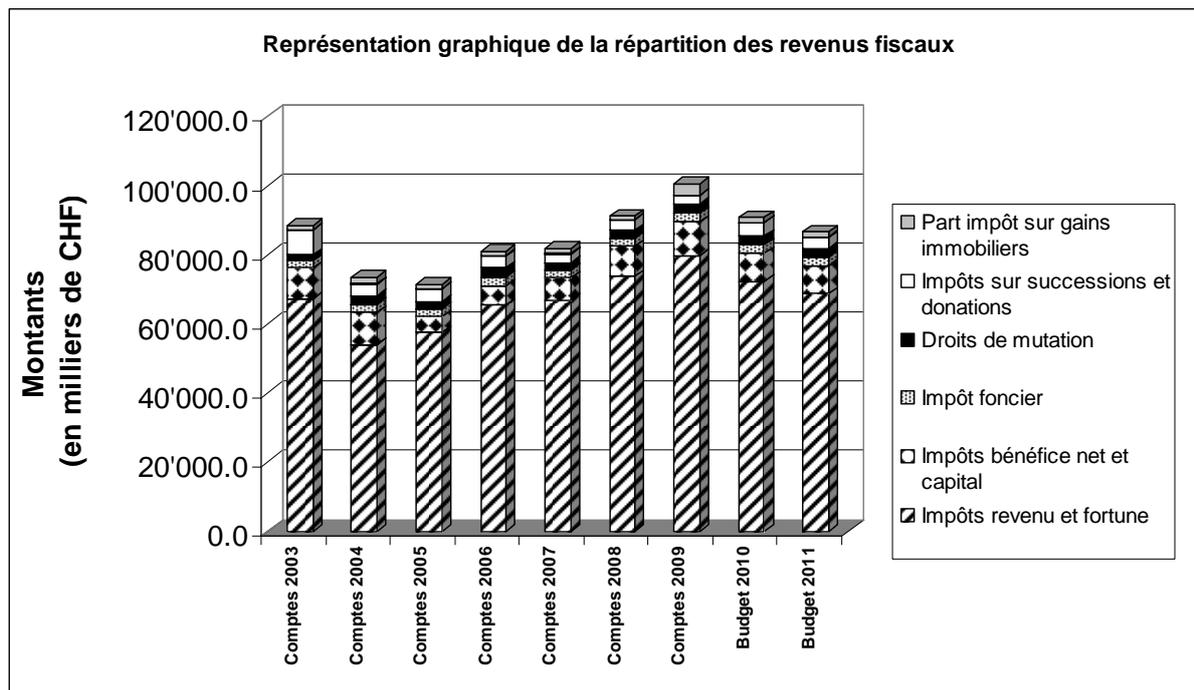
2.2.1.8. Recettes fiscales - Conclusion

Globalement, par rapport aux comptes 2009, les recettes fiscales diminuent d'environ CHF 14.0 mios, soit une baisse de 13.9%. De plus, par rapport au budget 2010, nous constatons que les recettes fiscales diminuent d'environ CHF 4.2 mios, soit une baisse de 4.7%.

La différence provient pour l'essentiel de la bascule de six points d'impôts en faveur du Canton. Ainsi, les recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclage des comptes 2009 et lors de l'élaboration du budget 2010 se sont basées sur un taux d'imposition de 69.0 alors que bien même le budget 2011 a été calculé avec un taux d'imposition de 63.0.

Nous sommes convaincus que les recettes fiscales qui ont été évaluées dans le cadre de l'élaboration du budget 2010 sont réalistes, mais prudentes.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



NB : En 2003, les revenus fiscaux communaux étaient calculés sur la base d'un taux d'imposition de 85.

2.2.2. Revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- Patentes et concessions ;
- Revenus relatifs au patrimoine ;
- Revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes ;
- Revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- Revenus relatifs aux autres participations et subventions.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2011 et le budget 2010 (en CHF) :

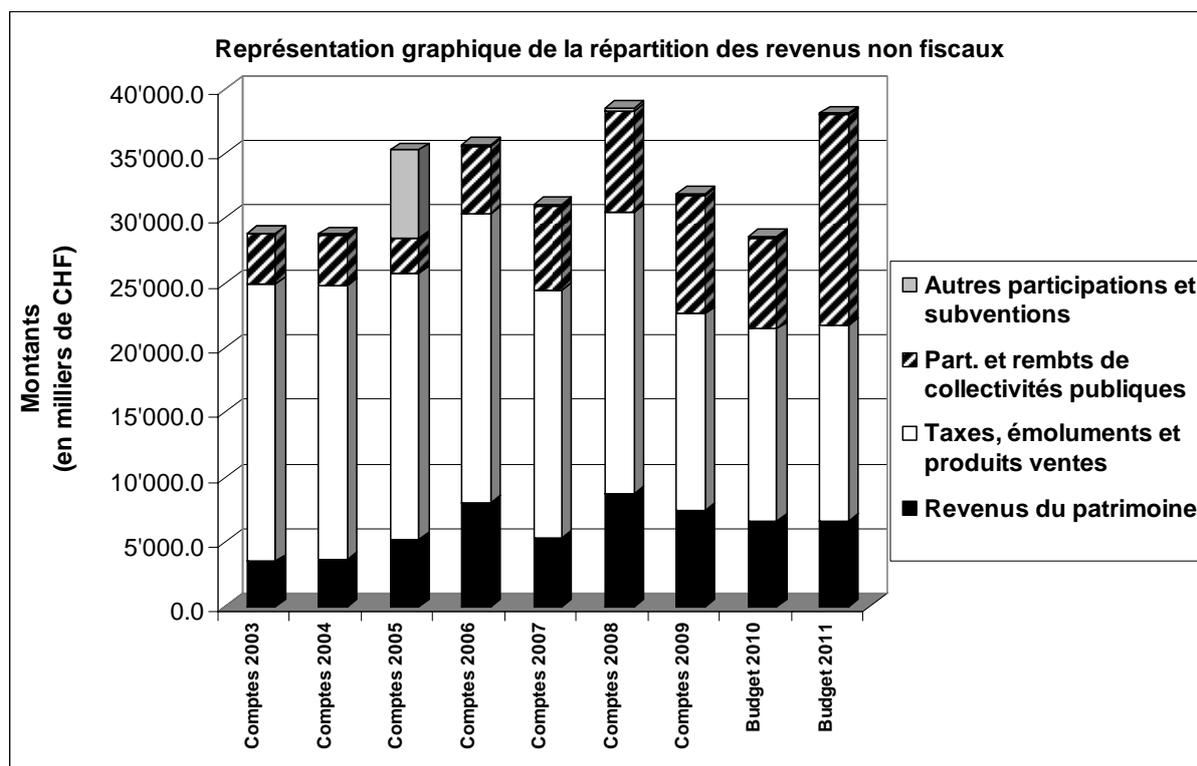
Intitulé	Budget 2011	Budget 2010	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	12'800.00	10'000.00	2'800.00	28.0%
Revenus du patrimoine	6'567'700.00	6'639'336.00	-71'636.00	-1.1%
Taxes, émoluments, produit des ventes	15'182'500.00	14'773'950.00	408'550.00	2.8%
Part. et rembts de collectivités publiques	16'196'800.00	7'050'708.00	9'146'092.00	129.7%
Autres participations et subventions	121'800.00	122'300.00	-500.00	-0.4%
Total des revenus non fiscaux	38'081'600.00	28'596'294.00	9'485'306.00	33.2%

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2011 et les comptes 2009 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2011	Comptes 2009	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	12'800.00	7'022.85	5'777.15	82.3%
Revenus du patrimoine	6'567'700.00	7'396'162.90	-828'462.90	-11.2%
Taxes, émoluments, produit des ventes	15'182'500.00	15'211'678.89	-29'178.89	-0.2%
Part. et rembts de collectivités publiques	16'196'800.00	9'117'460.20	7'079'339.80	77.6%
Autres participations et subventions	121'800.00	115'798.25	6'001.75	5.2%
Total des revenus non fiscaux	38'081'600.00	31'848'123.09	6'233'476.91	19.6%

Globalement, les revenus non fiscaux augmentent de 33.2% par rapport au budget 2010 et de 19.6% par rapport aux comptes 2009. Cette forte progression est due essentiellement au nouveau système péréquatif intercommunal qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011 et qui aura pour conséquence une augmentation importante du retour sur la péréquation directe horizontale.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



2.2.3. Revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'Administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- Revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- Revenus relatifs aux imputations internes (revenus).

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2011 et le budget 2010 (en CHF) :

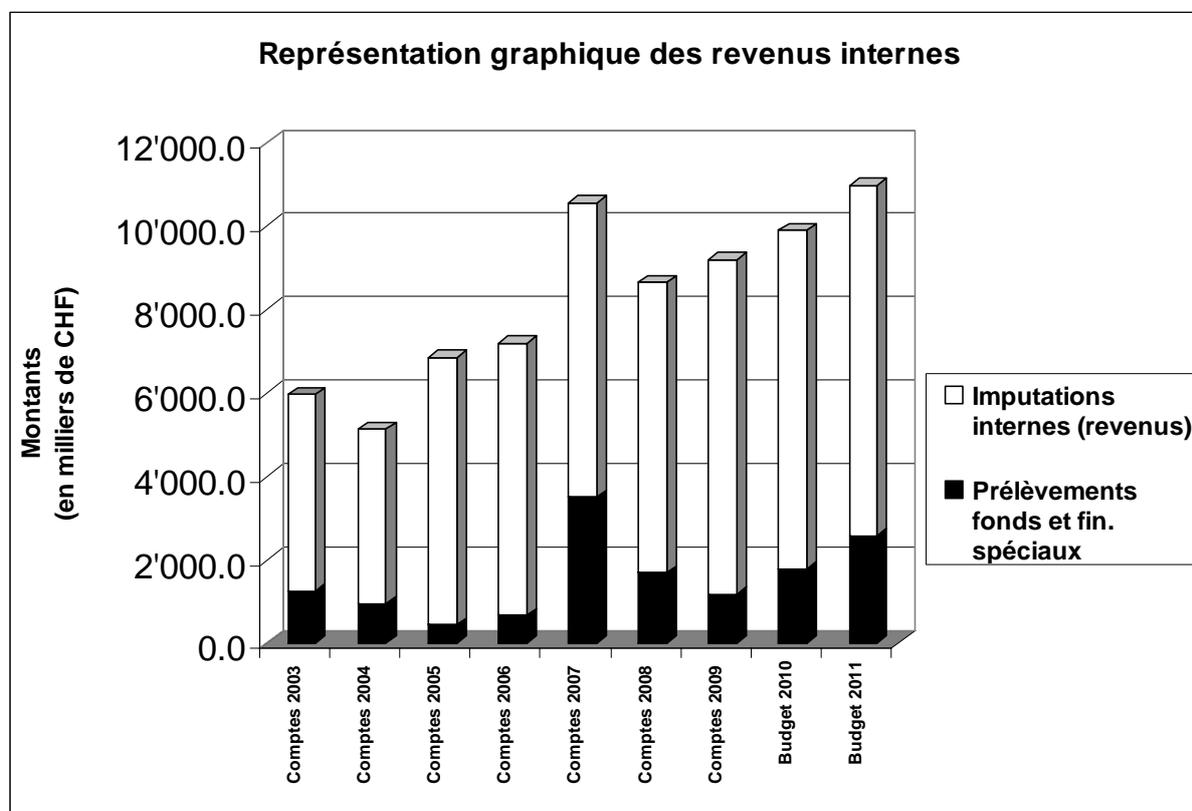
Intitulé	Budget 2011	Budget 2010	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (revenus)	8'404'600.00	8'098'700.00	305'900.00	3.8%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2'570'200.00	1'795'300.00	774'900.00	43.2%
Total des revenus internes	10'974'800.00	9'894'000.00	1'080'800.00	10.9%

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2011 et les comptes 2009 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2011	Comptes 2009	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (revenus)	8'404'600.00	8'026'897.56	377'702.44	4.7%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2'570'200.00	1'175'591.58	1'394'608.42	118.6%
Total des revenus internes	10'974'800.00	9'202'489.14	1'772'310.86	19.3%

L'augmentation des imputations internes par rapport aux comptes 2009 est le reflet de la volonté de répartir au mieux certains coûts pour des entités fournissant des prestations à d'autres entités. Ceci peut être considéré comme les prémices de la mise en place d'une comptabilité analytique. De plus, l'ouverture du marché de l'électricité exige une plus grande transparence dans le calcul des coûts. Ces imputations internes n'ont aucune incidence sur le résultat de la Commune.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :

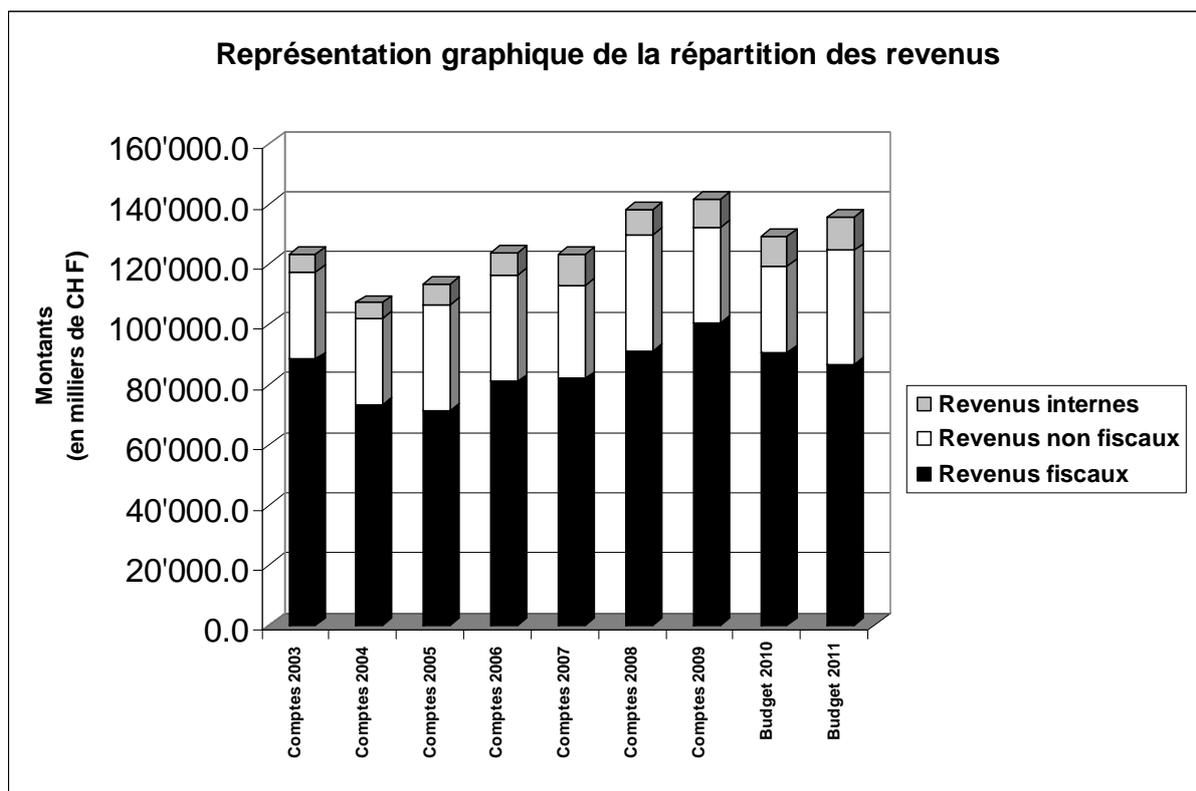


2.2.4. Analyse des revenus - Récapitulation

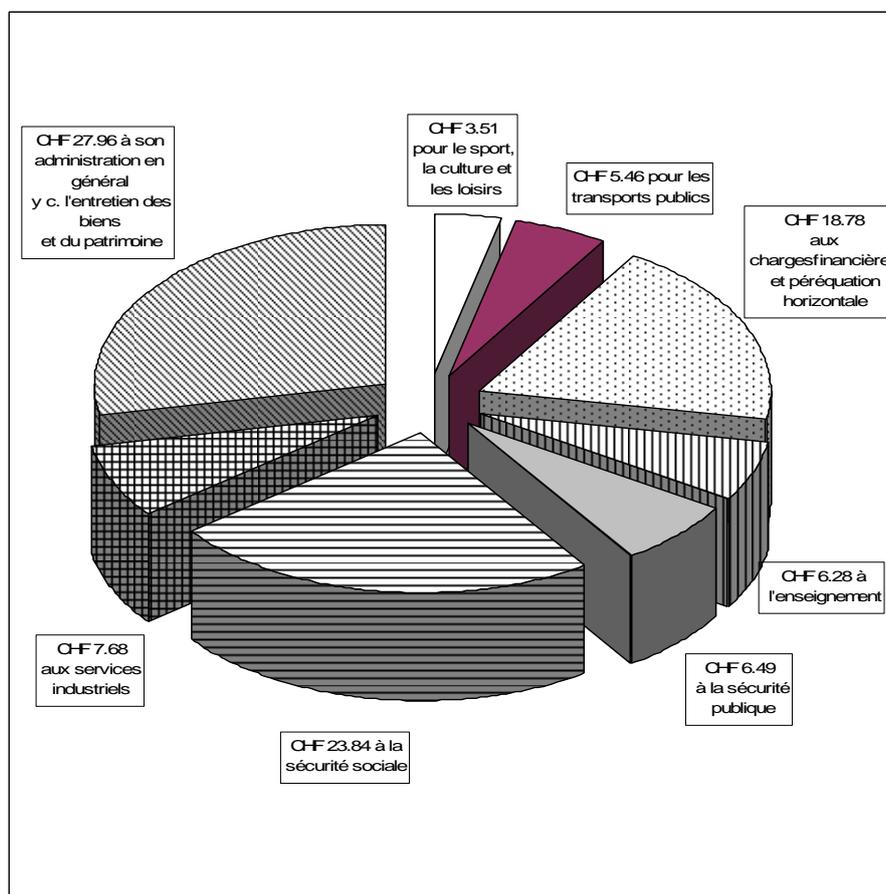
Tableau récapitulatif des revenus relatifs au budget 2011, au budget 2010, aux comptes 2009 ainsi qu'aux comptes 2008 :

Intitulé	Budget 2011 (tx d'impos. à 63.0)	Budget 2010 (tx d'impos. à 69.0)	Comptes 2009 (tx d'impos. à 69.0)	Comptes 2008 (tx d'impos. à 69.0)
Impôts sur le revenu et la fortune	68'720'000.00	72'280'000.00	79'851'947.92	73'646'418.11
Impôts sur le bénéfice net et le capital	8'180'000.00	8'170'000.00	9'748'641.50	8'784'440.95
Impôt foncier	2'510'000.00	2'440'000.00	2'441'547.20	2'417'888.05
Droits de mutation	2'300'000.00	2'500'000.00	2'615'215.30	2'115'011.65
Impôts sur successions et donations	3'300'000.00	3'850'000.00	2'486'287.70	3'132'909.30
Impôt sur les chiens et taxes diverses	58'500.00	56'600.00	57'316.20	53'846.00
Part impôts sur les gains immobiliers	1'500'000.00	1'500'000.00	3'377'644.00	1'119'793.30
<i>Sous-total revenus fiscaux</i>	86'568'500.00	90'796'600.00	100'578'599.82	91'270'307.36
Patentes et concessions	12'800.00	10'000.00	7'022.85	287.50
Revenus du patrimoine	6'567'700.00	6'639'336.00	7'396'162.90	8'731'977.30
Taxes, émoluments et produits ventes	15'182'500.00	14'773'950.00	15'211'678.89	21'741'499.57
Part. et rebmts de collectivités publ.	16'196'800.00	7'050'708.00	9'117'460.20	7'820'957.05
Autres participations et subventions	121'800.00	122'300.00	115'798.25	143'129.66
<i>Sous-total revenus non fiscaux</i>	38'081'600.00	28'596'294.00	31'848'123.09	38'437'851.08
Prélèvements fonds et fin. spéciaux	2'570'200.00	1'795'300.00	1'175'591.58	1'687'861.16
Imputations internes (revenus)	8'404'600.00	8'098'700.00	8'026'897.56	6'964'967.36
<i>Sous-total revenus internes</i>	10'974'800.00	9'894'000.00	9'202'489.14	8'652'828.52
TOTAL DES REVENUS	135'624'900.00	129'286'894.00	141'629'212.05	138'360'986.96

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :



En 2011, chaque fois que la Ville de Pully dépensera CHF 100.00, elle le consacra :



2.2.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges et des revenus pour le budget 2011, par nature et par direction :

BUDGET 2011 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	7'559.9	788.0	2'880.1	7'280.3	3'877.7	6'853.7	527.8	1'573.6	31'341.1
Biens, services, marchandises	3'445.1	581.3	3'139.2	5'321.6	2'861.8	975.1	59.4	6'076.8	22'460.3
Intérêts passifs	0.0	3'805.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3'805.0
Amortissements	244.7	570.0	127.0	1'792.4	1'090.8	44.2	0.0	379.8	4'248.9
Rembts, participations et subv. coll. publiques	7'573.2	20'895.5	0.0	2'395.6	34.6	641.3	26'729.2	14.0	58'283.4
Aides et subventions	929.9	0.0	2.9	0.0	791.9	3.2	4'132.8	0.0	5'860.7
Attrib. fonds et fin. spéciaux	25.0	70.0	0.0	684.4	0.0	50.0	0.0	0.0	829.4
Imputations internes	634.1	0.0	0.0	2'739.6	2'217.0	0.0	0.0	2'813.9	8'404.6
Total des charges	20'411.9	26'709.8	6'149.2	20'213.9	10'873.8	8'567.5	31'449.2	10'858.1	135'233.4
Impôts	0.0	85'068.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	85'068.5
Patentes, concessions	0.0	10.0	0.0	0.0	0.0	2.8	0.0	0.0	12.8
Revenus du patrimoine	236.9	597.7	2'590.6	939.5	238.8	711.4	0.0	1'252.8	6'567.7
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	875.2	17.6	571.7	3'527.8	666.7	1'391.6	158.3	7'973.6	15'182.5
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	1'500.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1'500.0
Participations et rembts de collectivités publiques	0.0	13'848.0	20.0	1.0	1'231.2	886.8	85.4	124.4	16'196.8
Autres participations et subventions	100.0	0.0	0.0	21.8	0.0	0.0	0.0	0.0	121.8
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	307.8	0.0	303.0	853.0	74.8	246.0	0.0	785.6	2'570.2
Imputations internes	541.2	892.8	547.5	2'966.8	2'571.0	49.8	113.8	721.7	8'404.6
Total des revenus	2'061.1	101'934.6	4'032.8	8'309.9	4'782.5	3'288.4	357.5	10'858.1	135'624.9

3. Conclusions

Le budget 2011 présente un excédent de revenus de CHF 391'500.00. C'est la troisième année consécutive que notre Commune est en mesure de présenter un budget équilibré et ce, malgré les incertitudes liées à mise en place de la nouvelle péréquation intercommunale (diminution du taux d'imposition communal de 6 points) et à l'augmentation des charges maîtrisables (frais de personnel et achats de biens, services et marchandises).

Ce bon résultat a été rendu possible grâce notamment au nouveau système de péréquation intercommunal qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011. En effet, ce dernier nous est favorable de l'ordre de CHF 1.0 mio. Ainsi, nous constatons que notre participation au financement de la facture sociale est inférieure de 13.7% comparé au système actuel. Par conséquent, cela veut dire que, pour notre Commune, la bascule de l'équivalent de six points d'impôts n'est pas entièrement compensée par la diminution de notre participation au financement de la facture sociale. En effet, l'équivalent de six points d'impôts représente la somme approximative de CHF 7.2 mios pour notre Commune, quand bien même notre participation au financement de la facture sociale ne diminue que d'environ CHF 4.2 mios. L'écart de l'ordre de CHF 3.0 mios provient très vraisemblablement de l'augmentation globale de la facture sociale entre les années 2010 et 2011.

De plus, les prochaines années seront très certainement marquées par d'importants projets qui auront pour but de moderniser et de dynamiser notre cité (PALM, modernisation du quartier de la Gare, réhabilitation de la STEP, réfection de la piscine de Pully-Plage, etc.). Ces derniers ne pourront pas se faire sans un renforcement déjà partiellement initié, dans certains secteurs uniquement, de l'effectif du personnel communal. En effet, ces projets stratégiques pour l'avenir et le développement de notre Commune demandent à ce que nous nous dotions du personnel nécessaire afin de mener à bien les innombrables défis que la Ville de Pully devra relever ces prochaines années.

Dans ce contexte, la Municipalité a décidé de renforcer, en terme de personnel toujours plus qualifié, l'effectif des collaborateurs oeuvrant dans le sens d'un développement et d'une modernisation maîtrisée des infrastructures communales. La Municipalité est consciente que tout ceci ne pourra pas se réaliser sans tenir compte de l'impact que cela aura sur les finances de la Ville de Pully. Elle en veut pour preuve que malgré les augmentations de charges inhérentes à ce processus, le budget de l'année 2011 qui vous est présenté reste équilibré.

Le budget 2011 fait suite aux excellents résultats réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2006, 2007, 2008 et 2009. De plus, il est fort probable que les comptes 2010 présentent un résultat également positif. Ces bénéfices successifs permettront à notre Commune de diminuer son endettement de manière importante. En effet, la dette communale devrait se situer aux alentours de CHF 100.0 mios au 31 décembre 2011. Cette baisse du niveau de notre endettement a pour principale conséquence, une baisse importante des intérêts passifs que l'on peut évaluer à environ l'équivalent d'un point d'impôt.

Néanmoins, il faut être conscient que la marge d'autofinancement ne sera pas suffisante pour financer l'entier des investissements communaux. C'est ainsi grâce aux liquidités qui ont été cumulées ces dernières années que nous serons en mesure, durant l'exercice 2011, de non seulement financer l'entier des investissements, mais également de rembourser une partie de la dette communale. Pour les années à venir, c'est-à-dire les années 2012 et suivantes, la forte progression des investissements communaux liés à la mise en place du PALM et de ses projets connexes, à la réhabilitation de la STEP, ainsi qu'à la modernisation des installations sportives et de loisirs, aura pour principale conséquence une progression de l'endettement communal. Là également, notre Commune devra être attentive afin de maîtriser la situation et se doter d'outils de suivi afin que ces projets n'obèrent pas de manière disproportionnée la situation financière de la Ville de Pully.

Dans ce contexte, le financement de ces importants projets pour l'avenir de notre Commune ne se fera pas uniquement au moyen de fonds propres et/ou au moyen d'un recours accru à l'endettement. En effet, le développement de la Ville Pully devrait augmenter de manière non négligeable l'assiette fiscale (accroissement de la population et nouvelles entreprises venant s'établir sur le territoire communal). Ceci devrait avoir pour conséquence une progression des recettes fiscales qui contribueront à une marge d'autofinancement plus élevée, et par conséquent, un meilleur financement par des moyens propres. De plus, la Municipalité est convaincue que certaines infrastructures communales pourront être financées en partenariat avec des instances privées (partenariat privé-public), limitant ainsi les engagements financiers de la part de notre collectivité. Le développement de la Ville de Pully, permettra également à notre Commune de valoriser de manière importante certaines propriétés communales. Ceci amènera très certainement des liquidités qui pourront être attribuées au financement des futures infrastructures communales.

Fort de tous ces constats, la Municipalité estime qu'avec une gestion maîtrisée des futurs budgets communaux et une planification intelligente des importants investissements communaux, la Ville de Pully sera à même de relever les nombreux défis et ce, sans compromettre l'équilibre financier de notre Commune.

La Municipalité est convaincue que le budget 2011 qui vous est présenté est réaliste. Ce budget devrait permettre à notre Administration de travailler dans la sérénité et la confiance.

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 17-2010 du 27 octobre 2010,

vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2011 dont le résumé est le suivant :

▪ Total des charges	CHF	135'233'400.00
▪ Total des revenus	CHF	135'624'900.00
		<hr/>
▪ Excédent de revenus	CHF	<u>391'500.00</u>

après :

▪ Amortissements	CHF	3'670'700.00
▪ Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF	829'370.00
▪ Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	-2'570'200.00

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR) CHF 500'000.00

3. d'approuver le budget 2011 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Admis par la Municipalité dans sa séance du 27 octobre 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

J.-F. Thonney



C. Martin

J.-F. Thonney

C. Martin

Annexes : Brochure du budget 2011
Budget 2011 de la CISTEP